

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES: Mme LOUISE BOUCHER, présidente,
 Mme CLAUDETTE JOURNAULT, commissaire,
 Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE
DE LA TOULNUSTOUC
PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 29 janvier 2001, à 19 h
Salle des Chevaliers de Colomb 3094
10, rue Vézina
Baie-Comeau

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 29 JANVIER 2001

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DES REQUÊTES	
M. JOHN BURCOMBE	7
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR	
M. PATRICK ARNAUD	10
DÉPÔT DE DOCUMENTS	17
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. CLAUDE MORIN.....	21
Mme ISABELLE MELANÇON	23
M. RÉAL GOULET	29
M. JOHN BURCOMBE	32
REPRISE DE LA SÉANCE	
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	48
M. MARC VÉZINA.....	50
M. FRANÇOIS DÉSY.....	60
M. JOHN BURCOMBE	61
Mme ISABELLE MELANÇON	70
REPRISE DE LA SÉANCE	
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	72

SÉANCE DU 29 JANVIER 2001
SÉANCE DE LA SOIRÉE

PAR LA PRÉSIDENTE:

5

Mesdames et messieurs, bonsoir.

Alors bienvenue à cette première partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement d'une centrale hydroélectrique et d'un barrage sur la rivière Toulnostouc.

10

Je suis Louise Boucher, je vais présider cette audience publique et je suis accompagnée des commissaires Claudette Journault, biologiste, qui est à ma gauche et madame Christiane Courtois, ingénieure, qui est à ma droite. Je suis économiste de formation.

15

Je précise que les membres de la Commission ont été assermentés devant un juge de la Cour supérieure et se sont engagés à respecter le code de déontologie du BAPE.

20

Je vous fais la lecture du mandat qu'adressait le ministre de l'Environnement, monsieur Paul Bégin, au président du BAPE, monsieur André Harvey, le 21 décembre 2000.

25

"En ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques de tenir une audience publique concernant le projet d'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc par Hydro-Québec et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

30

"Le mandat du Bureau débutera le 29 janvier 2001 - soit aujourd'hui. Je joins à la présente les demandes d'audiences publiques qui m'ont été adressées concernant ce projet.

"Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs."

C'est donc en vertu de l'article 31.1 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement que nous aurons, ensemble, à discuter et à analyser ce projet.

35

Il y a maintenant plus de vingt (20) ans, le Québec s'est doté d'un processus d'analyse de projets et de consultations publiques. Ce processus fait en sorte que les grands projets, qui sont susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement, doivent faire l'objet d'une étude d'impact pour évaluer l'option la plus avantageuse et doivent être soumis à la population pour obtenir leurs commentaires et leurs suggestions.

40

La procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement édicte le cheminement que doit suivre l'initiateur du projet, qui dans ce cas-ci est Hydro-Québec, avant d'obtenir un certificat d'autorisation.

45 Je vais vous la présenter brièvement.

Alors le promoteur doit d'abord exprimer au ministre de l'Environnement son intention d'entreprendre un projet. Il lui dépose à cet effet un avis de projet. Le ministre émet alors une directive qui précise la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que devra réaliser le promoteur.

Une fois que cette étude d'impact est réalisée, le ministre la rend publique et demande au Bureau d'audiences publiques de tenir une période d'information et de consultation à cet effet. Cette période de consultation et d'information s'est déroulée du 28 novembre 2000 au 12 janvier 2001.

Au cours de cette période qui dure quarante-cinq (45) jours, toute personne, groupe ou municipalité peut demander la tenue d'une audience publique.

60 Dans le cas du projet d'Hydro-Québec sur la rivière Toulnostouc, il y a eu deux (2) requêtes, une présentée par Hydro-Québec et une seconde présentée par le Mouvement Au Courant.

Le mandat de la Commission qui débute ce soir est d'une durée de quatre (4) mois, au terme duquel un rapport sera déposé au ministre de l'Environnement, donc au plus tard le 29 mai prochain.

Ce dernier disposera ensuite d'une période de soixante (60) jours pour le rendre public.

70 Sur recommandation du ministre, le gouvernement pourra alors délivrer un certificat d'autorisation pour la réalisation du projet, avec ou sans modifications, et aux conditions qu'il déterminera ou refuser de délivrer ce certificat. Donc, la décision appartient au Conseil des ministres.

75 Au cours de ses travaux, la Commission sera assistée d'une équipe de soutien que je tiens à vous présenter ce soir.

Il y a d'abord madame Annie Roy, analyste, elle est assise à la gauche de la table de la Commission, monsieur Jean Roberge également analyse; il y a également madame Élise Amyot, notre agente d'information, qui est derrière la salle et qui sera responsable du registre ce soir. Je vais vous expliquer un petit peu plus tard de quoi il s'agit. Il y a également madame Ginette Giasson qui est coordonnatrice du secrétariat de la Commission qui est également derrière et madame Nathalie Rhéaume, agente de secrétariat, elle est également avec nous ce soir.

85 Par ailleurs, le ministère des Relations avec les citoyens et Immigration assure l'organisation et la logistique de cette soirée. Nous avons avec nous monsieur Daniel Buisson, qui est le responsable de l'organisation logistique, et monsieur Martin Lajoie, technicien du son.

90 Les transcriptions sont assurées également par madame Denise Proulx, parce que tout ce qui est dit en audience publique est transcrit, retranscrit par madame Denise Proulx, ce soir.

95 Je vous mentionne d'ailleurs que toutes ces transcriptions, de même que tous les documents qui seront déposés au cours de la Commission, seront déposés dans les centres de consultation qui ont été spécialement ouverts pour la tenue de cette Commission, de même que dans nos centres de consultation permanents, ainsi que lorsque c'est en format électronique, sur le site Internet du BAPE, de la Commission. Nous avons une adresse particulière que je vais vous mentionner plus tard.

100 La Commission, pour réaliser ses travaux, a également requis la présence de personnes-ressources de différents ministères et organismes que je vais vous présenter maintenant, qui agiront donc à titre de personnes-ressources auprès de la Commission et qui répondront à nos questions.

105 Je vais vous les présenter, il n'y en a que trois (3) présentement qui sont assis à la table des personnes-ressources qui est à gauche de la table de la Commission, mais il y en a d'autres qui sont présents dans la salle, alors je vais moi-même vous les présenter et je vais vous mentionner également, à part les personnes qui sont à la table, je vais mentionner pour les autres les personnes qui risquent de répondre aux questions de la Commission cette semaine.

110 Alors à la table des personnes-ressources actuellement, nous avons du ministère de l'Environnement monsieur Yves Rochon qui est le porte-parole du ministère de l'Environnement. Vous me corrigerez, monsieur Rochon, mais il y a également cette semaine quelques personnes de ce ministère qui pourront répondre à nos questions, en la personne de monsieur Jean Morneau, monsieur Gilles Lefebvre, monsieur Serge Beaulieu et monsieur Jean-François Bellemare.

Par ailleurs, nous avons de la MRC de Manicouagan monsieur André Blais.

120 Nous avons de la municipalité de Baie-Comeau monsieur Jean-Marc Cliche.

Nous avons dans la salle le Conseil de bande de Betsiamites dont le porte-parole est monsieur Jean-Marie Picard.

125 Environnement Canada, personne n'est ici ce soir, mais le porte-parole est monsieur Louis Breton et il sera accessible ou pourra répondre aux questions de la Commission par téléphone.

130 Il y a également monsieur Alain Bourque d'Environnement Canada qui pourra répondre à nos questions.

Il y a le Conseil de bande de Uashat Maniutenam qui également agira comme personne-ressource. Je ne crois pas que le porte-parole soit ici ce soir, mais il y a madame Volant, Gloria Volant, du Conseil qui agit à titre de porte-parole.

135 Il y a du ministère de Pêches et Océans Canada madame Maryse Lemire.

Du ministère des Ressources naturelles, monsieur Philippe Nazon, messieurs Alain Tremblay, Gilles Gaudreault, Conrad Drolet et Jean-Pierre Otis, monsieur Nazon étant le porte-parole.

140 Du ministère de la Sécurité publique, madame Annie Lévesque.

Et de la Société de la faune et des parcs du Québec, madame Jacqueline Peltier.

145 Alors, voilà pour ce qui est des personnes-ressources.

Donc si les personnes ne sont pas présentes en salle, nous pourrions les joindre par lien téléphonique et il y a des haut-parleurs d'installés dans la salle, donc on entend, tout le monde entend très bien les échanges avec la Commission.

150 Donc je vous disais plus tôt que nous avons ouvert des centres de consultation où vous pouvez consulter tous les documents déposés ou les transcriptions. Alors il y a trois (3) centres régionaux qui ont été ouverts, soit la bibliothèque municipale Alice-Lane à Baie-Comeau, au Conseil de bande de Betsiamites, à la bibliothèque de Sept-Îles. Il y a également deux (2)
155 centres permanents soit ceux du BAPE à Québec et à Montréal ainsi qu'un centre universitaire à la bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal. Vous pourrez obtenir les coordonnées de ces centres derrière la salle.

160 La Commission dispose également d'un site Internet où tous les documents qui nous sont transmis sous forme électronique sont disponibles et l'adresse de ce site pourra vous être fournie derrière la salle.

165 Alors les séances publiques sont divisées en deux (2) parties. Nous débutons ce soir la première partie de ces audiences.

Cette première partie permet aux citoyens d'obtenir toute l'information possible sur le projet et ses impacts. Je dirigerai les questions au promoteur ou aux personnes-ressources selon le cas. Donc toutes les questions qui sont adressées à la Commission me sont adressées, et c'est moi qui les dirige au bon endroit par la suite.

170 Nous n'acceptons pas les échanges directs entre les participants, le promoteur ou les participants et les personnes-ressources. Toutes les communications se font par mon intermédiaire. Il en est de même pour les représentants du promoteur ou les représentants des personnes-ressources. C'est à la Commission que la réponse est fournie.

175 Donc pendant cette première partie d'audience, ce n'est pas le moment d'exprimer votre opinion sur le projet. C'est le moment de poser des questions, de vous informer sur ce projet afin de vous faire une opinion sur le projet. Et cette opinion, bien, vous pourrez nous la formuler lors de la deuxième partie de l'audience publique.

180 Cette première partie d'audience également va se tenir à deux (2) endroits différents. Cette semaine nous serons à Baie-Comeau et nous y tiendrons huit (8) séances, je crois, et la semaine prochaine, nous serons à Betsiamites et nous y tiendrons trois (3) séances.

 Je vais vous décrire brièvement comment nous avons organisé la semaine.

185

 Alors ce soir, comme c'est le premier soir où nous parlons de ce projet ensemble, nous avons prévu parler, obtenir des précisions comme telles sur le projet. Nous traiterons également des aspects économiques du projet.

190

 Demain matin, la Commission, avec l'aide d'Hydro-Québec, a organisé une visite virtuelle du projet. En fait, une visite sur vidéo du projet parce qu'il aurait été difficile de tous vous amener et de tous nous amener sur le lieu du projet. Donc, avec la collaboration d'Hydro-Québec, à onze heures (11 h) demain, il y aura projection d'une vidéo, présentation de cartes, de photos et ça a lieu ici, dans la salle.

195

 Demain après-midi, à quatorze heures (14 h), nous traiterons des aspects hydrauliques et de l'hydrologie avant, après et pendant les travaux. Il sera question de débits, débits réservés, de marnage, d'érosion, de régime thermique; enfin, de toute question qui vous intéressera.

200

 Demain soir, nous traiterons des impacts biophysiques et des milieux sensibles. Donc qualité de l'eau, la faune, la flore, les débits réservés au regard de la faune, les réserves écologiques, les habitats et tous les projets connexes à la centrale, au barrage et ce qui a été exposé dans l'étude d'impact.

205

 Mercredi, il y aura - en fait, je me suis trompée, là, demain l'hydrologie et hydraulique, c'est toute la journée, en après-midi et en soirée. Je m'excuse, je dois me corriger, et c'est mercredi matin que nous parlerons des impacts biophysiques, mercredi après-midi, pardon.

210

 Mercredi soir, nous traiterons de l'utilisation du territoire, donc la villégiature, les pourvoiries, l'accès au territoire, le récréotourisme, le paysage.

215

 Jeudi, nous aurons trois (3) séances, en avant-midi, en après-midi et en soirée. En avant-midi, il sera question des impacts cumulatifs, du suivi et de la sécurité entourant ce projet et en après-midi et en soirée, nous traiterons de la justification du projet.

 Nous ajournerons et la semaine prochaine, il sera question de l'utilisation du milieu. Le thème c'est: Utilisation du milieu, culture et tradition. Donc c'est le thème qui sera abordé lorsque nous serons à Betsiamites.

220 Il est bien entendu que nous organisons les audiences par thématiques pour faciliter, pour regrouper les questions, mais je n'interdirai pas une question qui ne porterait pas sur ces thèmes-là, un soir ou un après-midi où vous pouvez venir puis que vous avez une question sur un thème qui sera traité plutôt le lendemain; ne vous gênez pas, présentez-nous votre question et nous trouverons le moyen d'obtenir la réponse.

225 La deuxième partie de l'audience publique donc vous permettra de vous prononcer sur ce projet, de donner votre opinion sur ce projet. Alors vous pouvez le faire soit verbalement ou soit par écrit. Vous disposerez, après la première partie de l'audience publique, donc après la fin de la semaine prochaine, de quatre (4) semaines pour vous y exercer. Et c'est donc à compter du 12 mars, à l'hôtel Le Manoir à Baie-Comeau, que nous pourrons entendre votre opinion.

230 À la suite de la deuxième partie de l'audience, la Commission va se retirer et rédigera son rapport pour le ministre de l'Environnement. Ce rapport va faire état des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet à l'étude.

235 La décision d'autoriser ou de refuser ce projet n'appartient pas à la Commission, comme je vous l'ai dit, elle appartient au Conseil des ministres, sur recommandation du ministre de l'Environnement.

240 Nous allons inviter les requérants à venir présenter, en fait un des deux (2) requérants à venir présenter les motifs de sa requête et Hydro-Québec le fera au moment de la présentation de son projet.

245 Nous prendrons par la suite, par la suite on va prendre un moment avec Hydro-Québec, Hydro-Québec va nous présenter le projet, il compte prendre une vingtaine de minutes pour ce faire et à la suite de cela, on va faire une pause de quinze (15) minutes.

250 Pendant la pause, juste avant de prendre la pause, je vais ouvrir officiellement le registre. Le registre, c'est l'inscription des personnes qui souhaitent formuler des questions à la Commission.

255 Donc, vous serez invités par la suite, par ordre d'inscription, à vous adresser à la Commission. Vous aurez le droit de me poser deux (2) questions à chaque fois que vous viendrez devant moi, devant nous. Mais cela ne vous empêche pas de retourner vous inscrire pour revenir poser d'autres questions à la Commission. Mais comme on veut qu'il y ait un roulement, on veut permettre à plus de gens possible de poser des questions à la Commission, on limite à deux (2) le nombre de questions par intervention.

260 Nous vous demandons, bien sûr, d'éviter les préambules, de passer à la question et d'éviter de nous formuler une opinion parce que je vais vous arrêter tout de suite. C'est vraiment, ce ne sont que les questions que nous recevons ce soir. Et tous les jours de cette première partie d'audience.

265 La Commission, pendant les audiences, ne tolérera aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. La meilleure façon de favoriser des échanges ou des débats sereins, c'est de respecter ces règles et j'y veillerai. Alors les questions sont permises, mais pas les accusations.

270 Les questions qui ne pourront être répondues sur le champ le seront le plus tôt possible. Il pourrait arriver par exemple qu'une personne-ressource ne soit pas disponible ou que l'information ne soit pas disponible, mais la Commission s'engage à obtenir ces informations le plus rapidement possible. Donc on devrait l'obtenir au cours des séances suivantes ou par écrit, mais on favorise un échange d'information public et le plus tôt possible.

275 Alors si par exemple, une information nous vient par écrit, vous pourrez la lire sur notre site Internet ou vous pourrez vous la procurer dans les centres de consultation.

280 S'il y avait certaines informations qui étaient demandées et qui étaient jugées confidentielles, il y a une procédure, là, qui est prévue et que nous appliquerons à ce moment-là. Et si vous-mêmes, les participants dans cette salle, vous avez des doutes sur la nature confidentielle d'une information que vous avez, vous pouvez également nous en informer et on prendra en délibéré la question, et on prendra une décision à cet égard. Mais il y a une procédure bien claire, là, qui doit être respectée à ce moment-là.

285

**PRÉSENTATION DES REQUÊTES
MOUVEMENT AU COURANT**

290 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors j'invite maintenant, j'ai fini de donner toutes mes règles, j'invite maintenant le Mouvement Au Courant à venir nous présenter sa requête.

295 J'aimerais que le représentant du Mouvement Au Courant se nomme afin de permettre à notre sténotypiste, madame Proulx, d'en prendre note.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

300 Bonsoir madame la Présidente. Mon nom est John Burcombe, représentant du Mouvement Au Courant, un groupe de bénévoles formé il y a dix (10) ans, avec deux (2) grands buts, premièrement de veiller à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et deuxièmement de promouvoir la participation publique dans le processus décisionnel.

305 Et je vais lire la lettre que nous avons adressée au ministre de l'Environnement, monsieur Paul Bégin, en date du 12 janvier 2001. Alors:

"Monsieur le ministre,

310 "Le 4 décembre 2000, nous vous demandions de rejeter l'étude d'impact du projet
Toulnostouc en raison de lacunes majeures, notamment l'exclusion de la ligne électrique à trois
cent quinze kilovolts (315 kV) qui raccorderait la nouvelle centrale au réseau de transport.

315 "Étant donné, qu'au lieu de revoir l'étude d'impact vous avez déjà, avant la fin de la
période d'information de quarante-cinq (45) jours, mandaté le Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement de tenir des audiences publiques, nous soumettons néanmoins nos
commentaires en guise de demande d'audience publique.

320 "Nous réitérons notre assertion que l'étude d'impact d'Hydro-Québec est non recevable
puisque'elle n'est conforme ni au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur
l'environnement, ni à la directive de votre ministère. Conséquemment nous croyons que votre
mandat au BAPE est prématuré. Vous auriez dû demander les correctifs nécessaires à l'étude
d'impact avant de procéder aux audiences.

325 "En l'absence de moyens de contester la légalité de votre décision, nous participerons
aux audiences, sous protestation, afin de connaître d'abord comment le ministère a jugé la
recevabilité de l'étude d'impact.

330 "Par la suite, le ministère des Ressources naturelles devrait expliquer le processus actuel
d'évaluation et de décision sur les nouveaux projets de production d'électricité en décrivant son
propre rôle et les rôles de la Régie de l'énergie, d'Hydro-Québec, des producteurs privés et du
public.

335 "Ensuite, Hydro-Québec devrait présenter en détail ses bilans de l'offre et de la demande
d'énergie et de puissance avec ses prévisions futures afin d'établir si la nouvelle production est
nécessaire et si le projet Toulnostouc est le meilleur choix pour combler une éventuelle pénurie
d'électricité.

340 "De plus, Hydro-Québec devrait présenter plus d'information sur les variantes du projet
avec des comparaisons en termes du coût par kilowattheure, à la place du coût par kilowatt,
étant donné que c'est le coût par kilowattheure qui est un des trois (3) critères d'acceptabilité de
projets proposés par Hydro-Québec.

345 "Hydro-Québec devrait présenter les détails de ses calculs en incluant les coûts de toute
entente et des compensations liées au projet. Elle devrait fournir et discuter l'imputation des
coûts de réfection de la digue sud-est et de la ligne de raccordement à trois cent quinze kilovolts
(315 kV).

350 "Quant à l'étude d'impact, en sus des lacunes déjà énumérées dans notre lettre du 4
décembre, et les neuf lacunes indiquées dans l'avis de recevabilité, un examen plus approfondi
du dossier révèle que les ajouts suivants sont nécessaires:

"Premièrement, une carte du bassin versant complet de la rivière Toulnostouc;

355 "Deuxièmement, l'agrandissement de la zone d'influence afin d'inclure la totalité du lac Sainte-Anne, y compris les lacs Bouffard, Fortin et Caron, du fait que le marnage du lac serait changé par le projet;

360 "Troisièmement, des détails sur le lac Sainte-Anne, notamment sur ses rives, par exemple la longueur, caractérisation, tributaires, etc., et une description des impacts de l'exploitation du réservoir avec marnage régulier jusqu'en 1995;

"Quatrième, une description des effets de l'exploitation du réservoir à bas niveau depuis 1996 par rapport à l'exploitation régulière;

365 "Cinquième, les diverses études "à achever" mentionnées en réponse aux questions du ministère de l'Environnement;

"Septième, les dernières questions et commentaires de Pêches et Océans ainsi que les réponses d'Hydro-Québec;

370 "Huitième, l'entente Pesamit entre Hydro-Québec et le Conseil de bande de Betsiamites;

"Neuvième, l'entente Toulnostouc entre Hydro-Québec et la MRC de Manicouagan;

375 "Et dixième, l'entente entre Hydro-Québec et La Compagnie Hydroélectrique Manicouagan.

"Nous vous demandons de vous assurer que toutes les informations mentionnées plus haut seront déposées et jugées recevables avant le commencement des audiences.

380 "Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs."

Merci, madame la Présidente.

385 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Burcombe.

390 J'invite maintenant le porte-parole d'Hydro-Québec à nous présenter son équipe, à nous présenter les motifs de sa requête ainsi qu'à nous exposer le projet dont il sera question au cours des prochaines journées.

395

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

PAR M. PATRICK ARNAUD:

400

Alors bonsoir madame la Présidente. J'aurais besoin d'un tout petit peu de lumière, quand même, parce que là, c'est très très pâle. Voilà, parfait.

405

Donc madame la Présidente, mesdames les Commissaires, mesdames, messieurs. Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Je m'appelle Patrick Arnaud, je suis ingénieur civil et j'interviens ce soir à titre de porte-parole de l'équipe de projet de l'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc.

410

Je serai secondé dans mon travail par une équipe de spécialistes de l'entreprise qui sont en mesure de répondre aux questions qui seront soulevées. Il s'agit de madame Christine Brunelle, ingénieure électrique en planification, de monsieur Claude Tessier, biologiste, chargé de projets en environnement et de monsieur Michel Gaudette, ingénieur hydraulicien en conception des aménagements.

415

Mais avant de passer à la présentation, j'aimerais aborder la raison pour laquelle Hydro-Québec a demandé des audiences publiques sur ce projet.

420

Il s'agit avant tout d'un souci d'efficacité, madame la Présidente, car l'entreprise désire réaliser ce projet dans les meilleurs délais. Demander des audiences publiques, c'est avant tout s'assurer que le processus d'autorisation gouvernemental aura franchi le plus rapidement possible l'évaluation complète requise pour un tel projet.

425

L'audience publique, c'est aussi dans notre société la façon démocratique d'évaluer les grands projets d'infrastructure.

Au cours de cette présentation, j'aborderai quatre (4) grands thèmes: la raison d'être du projet, la nature du projet, la démarche entreprise par Hydro-Québec pour intégrer les avis et commentaires du milieu à l'élaboration du projet et enfin, les impacts environnementaux du projet et les mesures que nous pensons prendre pour les atténuer.

430

Commençons par la raison d'être du projet! Pourquoi Hydro-Québec a-t-elle besoin de construire une nouvelle centrale hydroélectrique?

435

L'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc s'inscrit dans l'orientation du plan stratégique 2000-2004 consistant à poursuivre la mise en valeur du potentiel hydroélectrique rentable au Québec.

Ce projet contribuera à satisfaire les nouveaux besoins énergétiques du Québec. En effet, il est prévu que la demande devrait croître à un rythme de un virgule quatre pour cent (1,4%) par année au cours de la période 99-2014.

440 D'ici 2004, Hydro-Québec prévoit que la demande annuelle d'électricité au Québec augmentera de dix-sept point quatre milliards de kilowattheures (17,4 MM/kWh); des milliards de kilowattheures, on appelle ça aussi des térawattheures.

445 L'augmentation de la demande proviendra pour une large part du marché de la grande entreprise et dans une moindre mesure des marchés de la petite et moyenne consommation.

450 Plus de vingt pour cent (20%) de l'énergie nécessaire pour répondre à ces dix-sept térawattheures (17 TWh) proviendra de nouvelles sources d'approvisionnement énergétique, alors que la réduction des exportations permettra de combler près de quatre-vingts pour cent (80%) de ces besoins.

Au-delà de 2004, de nouveaux aménagements hydroélectriques sont nécessaires. Le projet de la Tournestouc est l'un de ceux-ci.

455 Les trois (3) conditions à satisfaire! Tout projet de développement du potentiel hydroélectrique mis de l'avant par Hydro-Québec, pour répondre à la croissance des besoins en électricité, doit remplir les trois (3) conditions suivantes.

Premièrement, il doit être acceptable de point de vue environnemental;

460 Deuxièmement, il doit être accueilli favorablement par les communautés locales;

Et finalement, il doit être rentable à la lumière des conditions du marché.

465 Le projet hydroélectrique de la Tournestouc remplit ces trois (3) conditions. C'est pourquoi Hydro-Québec a déposé au ministre de l'Environnement, en juillet dernier, l'étude d'impact de l'aménagement de la Tournestouc.

470 Le dépôt de cette étude permet d'amorcer la procédure d'évaluation du projet par les instances gouvernementales. Ce processus devrait, nous l'espérons, mener à l'émission des autorisations permettant de réaliser ce nouveau projet hydroélectrique.

La nature du projet! Voyons maintenant plus précisément en quoi consiste le projet d'aménagement de la Tournestouc.

475 La rivière Tournestouc compte déjà sur son cours un ouvrage de retenue, le barrage du lac Sainte-Anne qui fait partie des ouvrages du complexe hydroélectrique de la Manicouagan. Il s'agit donc d'une rivière déjà aménagée et destinée à la production hydroélectrique.

480 À cet égard, notons qu'Hydro-Québec privilégie d'abord le développement du potentiel des rivières déjà aménagées pour la réalisation de nouveaux projets hydroélectriques.

Mis en eau en 1957, le lac Sainte-Anne forme un réservoir de deux cent treize kilomètres carrés (213 km²) dont les variations de niveau actuelles sont importantes et peuvent atteindre jusqu'à vingt-six mètres (26 m).

485

Comme pour tous les projets d'Hydro-Québec, différentes variantes d'aménagement ont été étudiées. Celles-ci vont d'une centrale au pied du barrage actuel à une centrale située à quatorze kilomètres (14 km) en aval du même barrage.

490

La variante retenue, celle que je vous présente aujourd'hui, constitue le meilleur projet d'aménagement du potentiel hydroélectrique de cette rivière. Cette variante est à la fois acceptable des points de vue économique et environnemental, et elle a aussi fait l'objet d'ententes avec le milieu.

495

En quoi consiste le projet! Le projet consiste à construire un nouveau barrage sur la rivière Toulnostouc, à quatorze kilomètres (14 km) en aval du barrage actuel. Ce dernier sera abaissé afin de permettre la libre circulation de l'eau.

500

Ces travaux auront pour effet d'augmenter la superficie du lac Sainte-Anne de vingt-deux kilomètres carrés (22 km²), soit de dix pour cent (10%).

505

La construction d'une nouvelle digue pour fermer une vallée secondaire et la réfection de la digue existante, qu'on appelle la Sud-est à l'extrémité du lac Sainte-Anne, sont également requises.

510

Le projet consiste principalement à construire une centrale d'une puissance de cinq cent dix-sept mégawatts (517 MW) de façon à tirer profit de la hauteur de chute comprise entre le lac Sainte-Anne et le réservoir de Manic 2.

L'énergie annuelle produite sera de l'ordre de deux point six milliards de kilowattheures (2,6 MMkWh) ou deux point six térawattheures (2,6 TWh).

515

Les eaux du lac Sainte-Anne seront acheminées vers la centrale par un tunnel de dix kilomètres (10 km). L'aménagement prévoit également des ouvrages de fuite et un évacuateur de crue.

520

Le projet apportera des modifications à la gestion du lac Sainte-Anne. L'effet le plus visible sur ce réservoir proviendra de la diminution des variations de niveau de l'eau dans le réservoir global. La variation actuelle, qui peut atteindre jusqu'à vingt-six mètres (26 m), passera à seulement douze mètres (12 m) après la mise en service de la nouvelle centrale.

Les travaux de construction pourraient commencer à l'été 2001 et s'étendre sur une période de quatre ans et demi (4 ½).

525

La mise en service de la centrale de la Toulnostouc est prévue en 2005.

Le coût du projet d'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc est estimé à six cents millions de dollars (600 M\$) auquel s'ajoutera le coût de raccordement de la centrale au poste de Micoua.

530 L'intégration des avis et des commentaires du milieu. Abordons maintenant le troisième thème de ma présentation, comment Hydro-Québec a-t-elle intégré les avis et commentaires du milieu lors de l'élaboration du projet.

535 Hydro-Québec a mis en œuvre un programme de communication et de relation avec le milieu afin de s'associer de très près aux personnes, aux groupes et aux organismes concernés par le projet.

540 Cette démarche qui s'est déroulée de juin 99 à mai 2000 a permis d'ajuster le projet, en prenant en compte, tout au long des études, les demandes et les préoccupations des représentants du milieu.

545 Ainsi, la variante d'accès à la future centrale a été choisie en fonction des avis des représentants de la population, de façon à faciliter l'accès au territoire de villégiature, de chasse et de pêche.

De même, les représentants du milieu se sont montrés très sensibles à la perte éventuelle d'un accès routier au barrage et à la digue sud-est.

550 Hydro-Québec a donc proposé de nouveaux tracés pour ces accès, à la satisfaction de la majorité des villégiateurs.

555 Par ailleurs, le choix de la route d'accès à la centrale par la route existante du lac Sainte-Anne implique la perte d'une partie du sentier Bouc du club de motoneiges local. Hydro-Québec a donc convenu, de concert avec les utilisateurs, de relocaliser ces sentiers.

Quant aux propriétaires de chalets directement touchés par les travaux, Hydro-Québec leur versera une indemnisation à la suite d'un processus de négociation juste et équitable.

560 Les retombées économiques constituent également une préoccupation majeure pour le milieu. Hydro-Québec s'est engagée à mettre sur pied un comité d'optimisation des retombées économiques liées au projet.

565 Pendant la phase de construction, le projet entraînera des retombées de l'ordre de deux cents millions de dollars (200 M\$) pour la région de la Côte-Nord, dont environ cent vingt millions de dollars (120 M\$) en retombées directes.

En termes d'emploi, le projet représente globalement environ mille (1000) années-personnes d'ici 2005, dont huit cents (800) personnes sur le chantier en période de pointe.

570 Après la mise en service de la centrale, l'exploitation de l'aménagement entraînera annuellement des retombées régionales de l'ordre de un point deux millions de dollars (1,2 M\$), y compris la création de neuf (9) emplois.

575 De plus, l'étroite collaboration entre Hydro-Québec et les représentants du milieu a permis de conclure deux (2) ententes. L'entente Pesamit signée avec la Bande de Betsiamites prévoit, entre autres, des mesures pour favoriser les retombées économiques dans cette communauté, de même que leur participation à la réalisation du projet. L'entente Toulnostouc, signée avec la MRC de Manicouagan, prévoit la création d'un fonds de développement régional.

580 Impacts et mesures d'atténuation! Nous en sommes maintenant au dernier thème de cette présentation. Quels sont les impacts du projet et quelles mesures Hydro-Québec prendra-t-elle pour les atténuer.

585 Le projet de la Toulnostouc a été optimisé sur le plan environnemental. En effet, des impacts positifs sont notables. À titre d'exemple, notons l'amélioration de la route du lac Sainte-Anne, les retombées économiques importantes pour la région, la réduction des variations de niveau dans le réservoir, cette diminution du marnage favorise la production d'ombles de fontaine, l'utilisation récréative du lac Sainte-Anne et l'attrait visuel de ses rives.

590 Cependant, le projet entraînera aussi certains effets négatifs qui sont pour la plupart atténuables et qui, pour les autres, feront l'objet de mesures de compensation.

595 Afin de mieux évaluer les impacts, la rivière Toulnostouc a été divisée en trois (3) secteurs: premièrement, le secteur du futur réservoir; deuxièmement, le secteur à débit réduit; et troisièmement, le secteur à débit modifié.

600 Commençons par le secteur du futur réservoir. Le futur réservoir correspond à l'agrandissement de dix pour cent (10%) du lac Sainte-Anne. C'est dans ce secteur qu'il y aura le plus de modifications au milieu naturel et aux activités humaines.

605 Ça va toucher les poissons; la création du futur réservoir entraînera un gain net de dix-huit kilomètres carrés (18 km²) d'habitat de poissons. Ceci correspond à un bilan de production positif de l'omble de fontaine de l'ordre de cent cinquante (150) kilogrammes par an. Cela représente dix (10) fois plus que la situation actuelle dans la rivière.

610 Cependant, nous notons la perte de deux (2) frayères dans ce secteur. Hydro-Québec prévoit donc aménager trois cent vingt mètres carrés (320 m²) de frayère afin de compenser complètement cette perte et de favoriser la production d'ombles de fontaine.

615 Enfin, on ne prévoit pas de problème lié à l'accumulation de mercure dans la chair du poisson du réservoir, puisque l'omble de fontaine n'est pas une espèce piscivore et donc ne se nourrit pas d'autres poissons.

615 Pour ce qui est de la faune terrestre, la perte permanente d'habitats due à l'agrandissement du réservoir sera compensée par un habitat de qualité équivalente en périphérie.

620 Oui, le castor devra se déplacer au gré des variations de niveau de l'eau, ce qui le rendra toutefois plus vulnérable à la prédation. Hydro-Québec prévoit procéder à des coupes de rajeunissement quelques années avant la mise en eau, afin de créer un habitat favorable pour le castor le long des tributaires du futur réservoir.

625 Pour ce qui est des oiseaux, la perte d'habitats propice à la nidification de la sauvagine et d'autres espèces aquatiques compte aussi au nombre des impacts. Pour compenser cette perte, Hydro-Québec prévoit valoriser les milieux humides situés en périphérie du nouveau réservoir et installer des nichoirs dans le fond des baies du nouveau plan d'eau.

630 Au niveau de la foresterie, la création du futur réservoir entraînera la perte d'un volume de bois estimé à cinquante-deux mille mètres cubes (52 000 m³). De ce volume, seulement quatre mille mètres cubes (4000 m³) est économiquement exploitable et fera l'objet d'une récupération avant la mise en eau.

635 Par ailleurs, le bois résiduel se trouvant dans la zone de variation de niveau du réservoir sera enlevé de manière à faciliter immédiatement l'utilisation du plan d'eau après sa création.

640 Pour ce qui est des villégiatures, toujours dans le secteur du réservoir, il y aura ennoisement d'une douzaine de chalets et d'une piste d'atterrissage non homologuée et d'un site de campement montagnais ainsi que la perte de plusieurs emplacements de pêche et de chasse. Hydro-Québec versera des compensation pour l'acquisition ou le déplacement des chalets.

645 Par ailleurs, avec ses soixante-dix kilomètres (70 km) de nouvelles rives et sa productivité accrue, le futur réservoir offrira une nouvelle zone intéressante pour la pêche en lac et l'établissement de nouveaux chalets.

La hausse de productivité pourrait se traduire par une augmentation de soixante-quinze (75) jours-pêcheurs en lac par année, mais aussi, comme on l'a déjà dit, par une perte de dix 10) jours-pêcheurs en rivière.

650 Au niveau de l'érosion, environ soixante-cinq pour cent (65%) des rives, qui bordent la zone agrandie du réservoir, sont susceptibles de s'éroder sous l'effet des variations de niveau. Cependant, en quelques années un équilibre naturel devrait être atteint.

655 Deuxième secteur, le secteur à débit réduit. Le secteur à débit réduit est la portion de la rivière Toulnostouc comprise entre le futur barrage et la future centrale. Cet endroit verra une réduction significative de son débit.

660

Hydro-Québec a donc décidé d'incorporer, dès la conception de son projet, un débit réservé écologique de trois mètres cubes par seconde (3 m³/s) pour maintenir l'habitat de l'omble de fontaine dans ce secteur, en plus des dix-huit kilomètres carrés (18 km²) d'habitat pour le poisson généré par la création du futur réservoir.

665

Ce débit réservé assure aussi le maintien des activités biologiques des poissons dont les cycles de reproduction, d'alimentation et de croissance, se produisent en tout ou en partie dans ce secteur.

670

Troisième secteur, le secteur débit modifié. Dans le secteur à débit modifié situé en aval de la future centrale, la rivière Toulnostouc connaîtra des variations de débits différentes de celles enregistrées présentement. Il en résultera des variations du niveau de l'eau qui modifieront sensiblement les conditions de navigation en aval de la centrale. Pour les publics rencontrés et qui fréquentent ce secteur, de telles modifications ne semblent pas poser de difficultés particulières.

675

Sous l'effet des variations d'eau, certaines berges sont susceptibles de s'éroder. Hydro-Québec prévoit mettre en place des ouvrages de stabilisation linéaire, des perrés en enrochement et des ouvrages ponctuels aux endroits exposés.

680

Avant de conclure, permettez-moi d'ajouter quelques mots sur la sécurité durant les travaux, le suivi environnemental et les impacts cumulatifs du projet.

685

Sécurité! Durant les travaux, Hydro-Québec contrôlera l'accès au territoire pour des raisons de sécurité. Les utilisateurs pourront tout de même y avoir accès en s'inscrivant à une guérite installée par Hydro-Québec. Celle-ci sera située dans les premiers kilomètres sur la route du lac Sainte-Anne pendant la construction, et au kilomètre 95 une fois les travaux terminés.

690

Hydro-Québec prévoit également patrouiller le secteur régulièrement afin d'assurer la sécurité de tous les utilisateurs. Je pense que c'est le kilomètre 93, plutôt.

Surveillance et suivi environnemental! Pour toute la durée des travaux, Hydro-Québec mettra en place un programme de surveillance environnementale afin d'assurer la protection de l'environnement.

695

Un suivi environnemental se poursuivra sur une période de cinq (5) ans à compter de la mise en service de la centrale, afin de mesurer l'efficacité des mesures d'atténuation et de leur apporter, au besoin, des ajustements.

700

Effets cumulatifs du projet! En ce qui concerne les effets cumulatifs du projet, conformément à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, Hydro-Québec a aussi réalisé une étude des effets cumulatifs liés à la réalisation du projet.

705 Cette étude a démontré que le projet aura des effets cumulatifs positifs. En effet, les principaux effets positifs sont liés à une augmentation de production d'ombles de fontaine et à l'établissement de conditions plus propices à cette espèce.

De plus, l'agrandissement de ce lac et l'amélioration de l'accessibilité au territoire auront également un effet cumulatif positif sur l'utilisation du territoire à des fins récréotouristiques.

710 Bref, le projet d'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc est un projet élaboré dans le cadre d'études techniques et environnementales rigoureuses. D'ailleurs, à la lumière de ces études, aucun des impacts prévus ne remet en cause l'acceptabilité environnementale de ce projet.

715 C'est un projet bonifié avec la collaboration de vous, les gens du milieu. C'est un projet qui répond aux besoins en électricité des Québécois à un coût avantageux.

En terminant, je tiens à vous assurer de la collaboration de tous les membres de mon équipe pour répondre à vos questions avec le plus de justesse possible.

720 Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE :

725 Merci monsieur Arnaud.

Je suppose, monsieur Arnaud, que vous allez déposer votre présentation?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

730 Oui madame.

PAR LA PRÉSIDENTE :

735 Merci. D'ailleurs, pour l'information de tous, il y a déjà des documents qui ont été déposés à la Commission par le promoteur de même que par les personnes-ressources. Alors vous trouverez derrière copie de la liste des documents qui ont déjà été déposés.

740 **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

PAR LA PRÉSIDENTE:

745 Est-ce qu'il y a d'autres documents que vous souhaiteriez déposer ce soir, monsieur Arnaud?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui, madame la Présidente. Alors je vais vous énumérer la liste des documents qui vont être déposés ce soir.

750

Ces documents ont été transmis en neuf (9) exemplaires à vos bureaux de Québec. Nous annexons en quatre (4) copies les documents suivants, ici:

Hydro-Québec, allocution d'ouverture;

755

Hydro-Québec, 1997, "L'énergie, un métier québécois, un marché mondial";

Hydro-Québec, Plan stratégique 98-2002;

760

Hydro-Québec, Plan stratégique 2000-2004;

Hydro-Québec, rapport de performance environnementale, 99;

Hydro-Québec, rapport annuel, 99;

765

Hydro-Québec, troisième rapport trimestriel 2000;

Hydro-Québec, 92, Analyse environnementale des filières de production d'électricité;

770

Hydro-Québec, 14 décembre 2000, comparaisons des prix de l'électricité dans les grandes villes nord-américaines;

Hydro-Québec, Politique environnementale et développement durable;

775

Poly-Géo inc., janvier 2001, Rapport final sur l'alimentation à soixante-neuf (69kV) du chantier de la centrale de la Tournustouc;

Poly-Géo inc., janvier 2001, Alimentation à soixante-neuf (69kV) de la future centrale de la Tournustouc, rapport de surveillance environnementale;

780

Hydro-Québec, décembre 2000, carte, Production d'électricité et les émissions atmosphériques au Canada et aux États-Unis;

Hydro-Québec, janvier 2001, carte, centrale de la Tournustouc, bassin versant;

785

Hydro-Québec, janvier 2001, liste des spécialistes ayant contribué au rapport d'avant-projet;

790 Les documents suivants seront déposés sous peu en neuf (9) exemplaires à vos bureaux de Québec:

Hydro-Québec, sommaire de l'entente avec La Compagnie hydroélectrique de la Manicouagan;

795 Hydro-Québec, cartes, nouveau projet hydroélectrique et présentation montrant la production actuelle et anticipée pour tout le Québec;

Hydro-Québec, Orientations en matière de gestion de la demande;

800 Hydro-Québec, informations relatives aux ententes de partenariat avec Betsiamites, la MRC de Manicouagan et explications sur les SOTRAC, les SOCOM et les PMVI;

Hydro-Québec, MRC de Manicouagan, entente Toulnostouc;

805 Hydro-Québec, Conseil de bande de Betsiamites, sommaire de l'entente Pesamit;

Hydro-Québec, Courbes de fréquence débit et niveau d'eau de la rivière Toulnostouc.

Voilà!

810

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci.

815 Du côté du ministère de l'Environnement, est-ce qu'il y a d'autres documents que vous souhaitiez déposer ce soir?

PAR M. YVES ROCHON:

820 Oui, tout d'abord j'aimerais informer la Commission qu'Hydro-Québec nous a déposé un document, "Aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc, informations complémentaires demandées dans l'avis du ministère de l'Environnement du Québec sous la recevabilité de l'étude d'impact". Document de janvier 2001.

825 Nous avons aussi déposé:

Ministère de l'Environnement et de la faune, Loi sur la sécurité des barrages;

830 Ministère de l'Environnement, Mise en œuvre de la Loi sur la sécurité des barrages; en fait, peut-être un errata, là, c'est le ministère de l'Environnement pour ce qui est de la Loi sur la sécurité des barrages, il faut enlever "de la faune";

Gouvernement du Québec, chapitre R13 de la Loi sur le régime des eaux;

835 Ministère de l'Environnement, Cadre général d'orientation de la future politique sur la gestion de l'eau; document de onze (11) pages, daté de mai 2000;

840 Gouvernement du Québec, 1995, Mise en œuvre de la convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques, Plan d'action du Québec; un document de vingt-deux (22) pages.

C'est tout pour l'instant.

PAR LA PRÉSIDENTE :

845 Alors merci.

850 Donc, avant de prendre une pause, j'aimerais vous rappeler que ce soir toutes les questions sont recevables. Il y aura peut-être des questions, on souhaite avoir des questions sur le projet comme tel, avoir des précisions sur ce projet, sur ses aspects économiques, et demain matin, il y a une visite virtuelle dans cette salle, du projet.

855 Alors ce soir donc, je vous invite à vous inscrire au registre si vous avez des questions. J'annonce officiellement que le registre est ouvert. Il sera ouvert tant que la première partie de l'audience ne sera pas terminée. Et vous aurez donc droit, lorsque je vous appellerai, à venir poser deux (2) questions à la Commission.

Vous pourrez vous réinscrire si vous avez d'autres questions à nous formuler.

860 Alors je vous annonce dès maintenant une pause de quinze (15) minutes. Merci.

865 _____
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

PAR LA PRÉSIDENTE:

870

Alors nous allons reprendre les travaux!

875

Alors peut-être une information! Nous allons tenter aux pauses d'afficher sur l'écran les thématiques qui vont être abordées cette semaine, que la Commission va aborder cette semaine, avec les heures, et peut-être pour ceux qui se posent déjà des questions – est-ce que tout le monde pourrait se rasseoir s'il vous plaît, parce qu'on entend les gens discuter à l'arrière!

880

Donc je disais qu'au cours des prochaines pauses, on va tenter d'afficher sur l'écran le calendrier des séances avec les thématiques qui seront abordées, de même que les heures.

885

Pour ce qui est des heures, ce sera toujours à dix-neuf heures (19 h) le soir, à quatorze heures (14 h) l'après-midi. Demain matin, la visite virtuelle, c'est à onze heures (11 h), et jeudi matin, les travaux seront à dix heures (10 h). Mais vous aurez toute cette information sur l'écran à la prochaine pause, nous l'espérons.

890

Je tiens également à vous dire qu'il est possible que nous recevions des questions de la communauté montagnaise de Sept-Îles qui nous entend par l'intermédiaire de la radio communautaire locale. Alors il est pas impossible que les gens de cette communauté posent des questions à la Commission. Ils seront inscrits de la même façon au registre, et les questions nous seront adressées dans l'ordre.

895

Alors j'invite la première personne qui s'est inscrite au registre, monsieur Claude Morin qui est un citoyen.

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLAUDE MORIN

900

PAR M. CLAUDE MORIN:

Bonjour.

905

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonjour.

910

PAR M. CLAUDE MORIN:

J'aurais deux (2) petites questions. Tantôt dans votre discours d'ouverture, vous avez parlé que les délais pour pondre votre rapport seraient d'à peu près quatre (4) mois.

915

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pour réaliser...

920

PAR M. CLAUDE MORIN:

Le rapport du BAPE.

PAR LA PRÉSIDENTE:

925

En fait, le mandat du BAPE est de quatre (4) mois, et à l'intérieur de ce mandat, on doit réaliser, tenir les audiences publiques et produire le rapport.

PAR M. CLAUDE MORIN:

930

Étant donné qu'il y a beaucoup de chômage dans la région, c'est tu possible d'écourter ces délais-là?

PAR LA PRÉSIDENTE:

935

Je vous dirai qu'on fait toujours tout en notre pouvoir pour l'écourter, mais c'est un délai qui est déjà très serré.

PAR M. CLAUDE MORIN:

940

C'est un maximum?

PAR LA PRÉSIDENTE:

945

C'est un maximum, ça, on pourra pas dépasser ça.

PAR M. CLAUDE MORIN:

950

Mais ça peut être en bas de ça?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Généralement, c'est ça.

PAR M. CLAUDE MORIN:

955

OK, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

960

D'accord. Vous aviez pas une autre question?

PAR M. CLAUDE MORIN:

C'est beau.

965

ISABELLE MELANÇON

970

PAR LA PRÉSIDENTE:

La deuxième personne est madame Isabelle Melançon de la Chambre de commerce. Peut-être bien préciser de quel endroit!

975

PAR Mme ISABELLE MELANÇON:

Mon nom est Isabelle Melançon, je suis agente d'information pour la Chambre de commerce de Baie-Comeau.

980

Or ma question va s'adresser, du moins pour le projet côté économique, alors dans le but de maximiser les retombées économiques directes pour la région de Baie-Comeau, c'est-à-dire la construction, la route, le transport et les autres, quels sont les outils qu'Hydro-Québec mettra à la disposition des entrepreneurs locaux? Merci.

985

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors monsieur Arnaud, je pense que la question est suffisamment claire.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

990

Alors Hydro-Québec, pour favoriser ces retombées économiques, va mettre en place un comité de retombées économiques. C'est un comité, madame la Présidente, qui a déjà été créé à la fin de l'année dernière, au mois de décembre, et il y a eu une première réunion pour mettre les acteurs les uns en face des autres.

995

Et ce comité est un comité qui regroupe les membres des MRC impliquées, les membres des communautés autochtones, les représentants des syndicats, les représentants des travailleurs, les représentants des entrepreneurs et Hydro-Québec bien sûr. Et ce comité a pour but donc

1000 d'analyser en profondeur les façons et les processus à prendre pour favoriser et maximiser les retombées locales.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1005 Est-ce qu'il y a des mesures qui sont déjà connues que vous entendrez mettre en place pour maximiser ces retombées?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1010 Pour maximiser ces retombées économiques, la mesure que nous allons favoriser et que nous venons de tester dans le cas du projet Sainte-Marguerite, c'est la mesure qui consiste à favoriser des sous-contrats en région.

1015 C'est-à-dire que vous avez des entrepreneurs généraux qui ont la possibilité de sous-contracter en région.

Je demanderais à Michel Gaudette de vous faire voir un petit acétate qui va vous faire saisir exactement de quoi on veut parler quand on parle de favoriser les sous-contrats en région. Alors il va juste vous mettre un exemple et vous expliquer en quoi ça consiste.

1020 Fondamentalement, il s'agit de permettre aux gens de la région, aux entreprises de la région d'intégrer un entrepreneur général et de permettre à cet entrepreneur général, je dirais presque aux frais d'Hydro-Québec, de pouvoir soumissionner plus compétitivement et donc, de remporter les contrats et les marchés.

1025 Alors Michel, si tu peux faire voir!

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

1030 Madame la Présidente, je vous présente un acétate qui est numéroté pour fins de pouvoir donner ce transparent-là, MG 17.2.

1035 Je vais vous décrire l'acétate pour vous permettre de comprendre comment va fonctionner la clause de sous-traitance. Pour Hydro-Québec, pour chaque contrat que nous avons à faire, nous allons préparer un document d'appel d'offres pour permettre aux entrepreneurs de soumissionner.

1040 Dans ce travail qui est fait pour le travail, que ce soit un ouvrage de retenue, un évacuateur, on va établir le potentiel en sous-traitance qui peut être fait au niveau régional et on va attribuer un pourcentage de remboursement. Donc ça, c'est dès le départ avant que les entrepreneurs soumissionnent.

Par exemple, ici, pour le cas théorique, on dirait qu'il y a un potentiel de dix millions (10 M\$) qui pourrait être fait par des sous-traitants régionaux, et on établit le remboursement à quarante pour cent (40%).

1045

Ce qui va se passer, la dynamique va fonctionner de la façon suivante!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1050

Excusez-moi, mais quand vous dites remboursement, pourriez-vous...

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

1055

Le remboursement, c'est que lorsque le travail va avoir été donné par l'entrepreneur aux sous-traitants régionaux, il va avoir, après avoir payé ces sous-traitants-là, un remboursement qui va lui être octroyé. Donc sur dix millions (10 M\$), s'il a donné effectivement le dix millions (10 M\$) à des sous-traitants régionaux, il va avoir un retour de quarante pour cent (40%), donc quatre millions de dollars (4 M\$).

1060

Ça, c'est les données de départ. On va voir comment ça va se répercuter.

1065

Les entrepreneurs vont prendre connaissance des informations. Pour la forme ici, on a mis deux (2) entrepreneurs, mais il peut y avoir trois (3), quatre (4), cinq (5), six (6) entrepreneurs qui vont soumissionner. Ce que fait l'entrepreneur lorsqu'il veut déposer une soumission, il détermine combien ça va coûter les travaux, incluant sa marge de profit. Il regarde comment il va mettre comme montant de soumission.

1070

Supposons que dans le premier cas, il établit les travaux à cinquante millions (50 M\$) et il compte utiliser une sous-traitance de dix millions (10 M\$) en région, ce qui était le montant qui avait été établi dans les documents d'Hydro-Québec; il va escompter, à ce moment-là, un remboursement, après avoir fait les travaux, de quatre millions (4 M\$).

1075

Donc ça va lui permettre de faire une soumission à quarante-six millions (46 M\$), parce qu'il sait fort bien que s'il obtient le contrat, et qu'il le réalise, il va avoir quatre millions (4 M\$) qui va être remboursé après que les travaux auront été réalisés.

1080

Un deuxième entrepreneur qui, disons, serait moins proactif pour l'utilisation de la sous-traitance régionale, lui, a établi les travaux à quarante-neuf millions (49 M\$). Ça aurait pu être cinquante et un millions (51 M\$), c'est simplement un exemple qui est fait. Et lui compte utiliser pour cinq millions (5 M\$) en sous-traitance régionale. Donc il ne pourrait escompter qu'un remboursement de deux millions (2 M\$).

1085

Et à ce moment-là, quarante-neuf (49 M\$) moins deux (2 M\$), il peut faire une soumission à quarante-sept millions (47 M\$).

1090 Donc ce qu'on voit, le contrat est octroyé au plus bas soumissionnaire. Donc celui qui soumissionne à quarante-six millions (46 M\$) va décrocher le contrat, et on voit automatiquement que le remboursement, c'est quelque chose qui va permettre à l'entrepreneur numéroté 1 de décrocher le contrat, parce qu'il va avoir été beaucoup plus proactif en utilisant jusqu'à dix millions (10 M\$) de la sous-traitance régionale.

Pour les coûts des travaux d'Hydro-Québec, bien, on va payer le montant des travaux et le remboursement, ça fait cinquante millions de dollars (50 M\$).

1095 Si le contrat avait été octroyé au deuxième entrepreneur, ce qui ne sera pas le cas parce qu'il n'est pas le plus bas, ça aurait été quarante-neuf millions (49 M\$). Mais l'entreprise est quand même prête à prendre un risque financier pour favoriser la sous-traitance régionale. Donc c'est la façon dont fonctionne la clause.

1100 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que cette façon de procéder, c'est propre à ce projet ou si c'est une façon de procéder qui est utilisée couramment par Hydro-Québec ou qui est utilisée par d'autres promoteurs?

1105

PAR M. PATRICK ARNAUD:

C'est une façon de procéder qu'on a utilisée dernièrement à Sainte-Marguerite et qui s'est avérée très bénéfique pour les retombées régionales.

1110

Je voudrais ajouter donc pour répondre particulièrement à la région de Baie-Comeau, que la région de Baie-Comeau fait partie de la grande région dont on parle, la Côte-Nord, et donc ça s'applique à la région de Baie-Comeau.

1115

Maintenant, il y a d'autres mesures que je voudrais mentionner, parce qu'elles sont aussi très importantes. C'est l'embauche d'un agent de liaison qui informera les entreprises et les travailleurs de la région des occasions d'affaires qui s'offrent à eux dans le cadre du projet. Ensuite, il y aura formation d'un comité de relation de travail, formé de représentants d'Hydro-Québec, des entrepreneurs du chantier et des représentants des syndicats du milieu de la construction. Et enfin, il y aura l'embauche d'un coordonnateur à l'emploi afin d'optimiser le placement de la main-d'œuvre autochtone.

1120

Alors tout ça, c'est dans le contexte de maximiser les retombées régionales et ça, ça s'applique à la région de Baie-Comeau bien sûr.

1125

PAR LA PRÉSIDENTE:

1130 Si on revient à la mesure dont on a traité plus tôt, le remboursement, dans le projet de Sainte-Marguerite, est-ce que ça vous a valu des contestations de certains entrepreneurs ou si tout s'est bien déroulé?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1135 Non, tout s'est bien déroulé. Disons qu'il a fallu faire une transition, parce qu'avant, on faisait plus de fractionnements de contrat; et donc, on est passé à ce système de gestion qui est beaucoup plus souple et beaucoup plus économique et finalement, comme dans tout changement, les gens, on a des craintes quand on change, mais les entrepreneurs se sont habitués et aujourd'hui, c'est un système qui fonctionne bien.

1140

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

Monsieur Arnaud, est-ce que sera la deuxième expérience d'Hydro-Québec ou si vous avez aussi utilisé ce système-là ailleurs? À Grand-Mère par exemple pour ne pas la nommer?

1145

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui, c'est appliqué à Grand-Mère, oui.

1150

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

D'accord, merci.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

1155

Monsieur Arnaud, moi, j'aimerais savoir si, compte tenu que vous mettez tous ces moyens-là en place, par la suite vous allez faire un suivi des résultats que vous allez atteindre avec ça, est-ce qu'il y a des objectifs de rendement ou de performance qui ont été établis par Hydro-Québec?

1160

Quelles sont vos attentes par rapport aux retombées régionales?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1165 Bien, je pense que l'idée, c'est de maximiser les retombées régionales, c'est toujours ça. Je pense qu'aujourd'hui, dans le cas de Sainte-Marguerite, on est à peu près rendu à quarante pour cent (40%).

1170 Je pense que notre ambition finalement, c'est que les régions et le Québec puissent bénéficier à peu près à égalité. Je pense que nous visons cinquante-cinquante (50%-50%), c'est ça notre objectif.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Dans le cas particulier du projet Tournustouc, vous évaluez à combien de centaines de millions, les retombées directes?

1175

PAR M. PATRICK ARNAUD:

On les évalue à peu près à deux cents millions (200 M\$).

1180

PAR LA PRÉSIDENTE:

Deux cents millions (200 M\$)?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1185

Oui, deux cents millions (200 M\$).

PAR LA PRÉSIDENTE:

1190

Donc un petit peu moins de quarante pour cent (40%)?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1195

Oui, mais en réalité, c'est un deux cents millions (200 M\$) sur quatre cents millions (400 M\$) de travaux purs, les vrais travaux, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

1200

Madame Melançon, est-ce que vous avez une autre question?

PAR Mme ISABELLE MELANÇON:

1205

Peut-être juste pour continuer dans la même lignée! Lorsque l'on parle de l'entrepreneur général, si un entrepreneur général est de Baie-Comeau, est-ce que s'il utilise de la sous-traitance locale, il a droit au quarante pour cent (40%)?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1210

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1215

Absolument, madame la Présidente. Il a droit au quarante pour cent (40%) sur la partie de sous-traitance locale.

PAR Mme ISABELLE MELANÇON:

1220

Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1225

Merci.

RÉAL GOULET

1230

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Réal Goulet du Conseil régional de la faune.

1235

PAR M. RÉAL GOULET:

Bonsoir madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1240

Bonsoir monsieur Goulet.

PAR M. RÉAL GOULET:

1245

J'aurais une question, ça concerne l'environnement, je sais pas si c'est le moment de la poser?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1250

Toutes les questions sont recevables ce soir et en tout temps d'ailleurs.

PAR M. RÉAL GOULET:

1255

Merci. Antérieurement, on a posé des questions sur le mercure dans les poissons. La réponse a déjà été donnée.

Mais par contre, on avait une question qui était posée concernant le mercure à la sortie de la rivière, à l'état actuel, et quel sera le taux après la construction du barrage, chose qui a peut-être jamais été dite antérieurement dans d'autres centrales déjà exécutées.

1260

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Plus tôt, dans votre exposé, vous nous avez parlé du mercure lorsque nous étions en amont dans le réservoir, mais là, la question est plutôt en aval de la centrale.

1265

Alors quel est le taux actuel – c'est bien ça, monsieur Goulet?

PAR M. RÉAL GOULET:

1270

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et quel serait le taux projeté? Est-ce que vous êtes en mesure de répondre?

1275

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui. Alors actuellement, dans l'exposé que j'ai fait, j'ai parlé du taux de mercure des poissons du réservoir. Comme vous le savez, le réservoir Sainte-Anne, c'est un réservoir qui a déjà près de cinquante (50) ans, donc on pourrait dire que l'état actuel du réservoir est à peu près à l'état normal, puisque l'accumulation de mercure dans la chair des poissons retourne à des dimensions normales après un cycle d'une vingtaine d'années.

1280

La création du nouveau réservoir va effectivement amener une biomasse qui va créer effectivement une accumulation, mais ça va être pratiquement insignifiant.

1285

On peut dire que du côté du réservoir, il y aura pas de modification, je pense que le taux qui a été mesuré par nos différents modèles, c'est de l'ordre de zéro virgule onze (0,11) milligramme par kilogramme, alors que la norme de santé, c'est de zéro cinq (0,5). Ça, c'est pour le réservoir.

1290

Par contre, en bas du réservoir, à l'aval de la centrale, il va se produire un phénomène un peu particulier. C'est que les ombles de fontaine sont plus grosses, les prédateurs sont le grand brochet, donc ça, c'est des poissons piscivores et donc, il va y avoir une accumulation temporaire.

1295

Je vais demander à Claude de vous présenter les chiffres, parce que ceux-là, je les connais pas par coeur.

1300

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors monsieur Tessier.

1305 **PAR M. CLAUDE TESSIER:**

Oui effectivement, actuellement la concentration de mercure dans la chair de l'omble de fontaine est de point onze (0,11) milligramme par kilogramme. Si on regarde en aval de la centrale, l'augmentation maximale de mercure va être similaire à des espèces piscivores, c'est-à-dire autour de un (1), un point un (1,1) milligramme par kilogramme de chair de poisson.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

1315 Concrètement, en ce qui concerne la consommation de ce poisson-là, qu'est-ce qu'on peut s'attendre comme contrainte?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1320 Alors concrètement, on va être en contact avec les autorités de la santé et on va faire comme dans tous les réservoirs où nous avons fait des suivis rigoureux. Il va y avoir communication aux populations du nombre de repas de poisson qu'ils devraient consommer, si bien sûr ils font l'utilisation de cette ressource de façon régulière.

1325 Alors de ce côté-là, on est en contact avec les organismes de santé.

Si tu veux rajouter quelque chose, vas-y.

PAR M. CLAUDE TESSIER:

1330 Je voudrais juste rajouter qu'actuellement, on considère que le nombre actuel de repas par mois pour l'omble de fontaine est de huit (8) repas par mois.

1335 Pour ce qui est du réservoir et du secteur à débit réduit, ça change rien, on a toujours la même consigne de consommation de huit (8) repas par mois. En aval de la centrale, pour certaines périodes, on va recommander de réduire ce nombre de repas là à trois (3) repas par mois.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1340 Et la durée de cette période, est-ce que vous en avez déjà une idée?

1345 **PAR M. CLAUDE TESSIER:**

Oui. Disons que de façon générale, l'augmentation du mercure dans la chair des poissons atteint une croissance sur les dix (10) premières années puis après, il y a une décroissance graduelle pendant encore un autre dix (10) ans.

1350

PAR M. RÉAL GOULET:

Merci.

1355

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Goulet.

1360

JOHN BURCOMBE

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1365

Bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Rebonsoir.

1370

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1375

Je crois qu'Hydro-Québec indique que le coût du projet est approximativement six cents millions de dollars (600 M\$), mais si je me souviens bien, ça, c'était le chiffre qui était utilisé même dans l'avis de projet.

Alors est-ce qu'on n'a pas une information plus précise maintenant, plus détaillée sur le coût du projet et aussi, une ventilation concernant le coût de réparation de la digue sud-est?

1380

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors monsieur Arnaud, est-ce que vous pourriez nous donner une ventilation en fonction des ouvrages qui vont être faits, une ventilation du six cents millions (600 M\$) qui est peut-être rajusté, je sais pas, c'est le premier élément de la question de monsieur Burcombe?

1385

Essayez de nous donner une ventilation de ce coût de projet.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1390 Alors une première ventilation du six cents millions (600 M\$), ce serait les pourcentages suivants. On a une portion ingénierie études qui représente à peu près quatorze pour cent (14%). On a une portion centrale qui représente à peu près quinze pour cent (15%). Les ouvrages de retenue, c'est le barrage et les différents ouvrages qui servent, les vannes et tout ça, c'est à peu près pour treize pour cent (13%), soixante-seize millions (76 M\$).

1395 L'adduction et la fuite, ça, c'est le tunnel, le grand tunnel de dix kilomètres(10 km), cent vingt et un millions (121 M\$).

1400 L'aménagement des routes d'accès et foresterie, déboisement pour six pour cent (6%), trente-sept millions (37 M\$). Et l'infrastructure temporaire, la gérance de chantier, les campements et tout ça, pour à peu près cent vingt-trois millions (123 M\$).

1405 Alors ça, c'est ce qu'on avait estimé à peu près pour le coût de la réalisation du projet. Comme on le dit dans notre étude d'avant-projet, à ce coût il faudra ajouter un certain nombre d'éléments qui sont l'inflation, les taux d'intérêts et le profit qu'on espère tirer sur la partie investissement du projet, parce qu'aujourd'hui, le coût financier du projet tient compte de ça.

Et c'est tout ça qui constitue finalement le coût du projet.

1410 Alors quand on a fait l'avis de projet, on avait déjà fait une première estimation. Là, le rapport d'avant-projet a surtout permis d'étudier l'impact environnemental du projet et de, je dirais d'optimiser certains éléments du projet qui, finalement, ont permis de diminuer un petit peu les coûts.

1415 Mais les vrais coûts du projet vont diminuer quand on va aller en appel d'offres pour les différents contrats, parce que c'est là qu'il va y avoir de la compétition. Ça, ça constitue des estimations.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1420 Alors peut-être pour les fins de la sténotypiste, c'est l'acétate MG 1.6 qui est présenté.

Et en ce qui concerne, monsieur Burcombe avait une question plus particulièrement sur la digue sud-est qui doit être restaurée?

1425 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Pour ce qui est de la digue sud-est, comme vous savez, c'est une digue qui a été très surveillée par Hydro-Québec. C'est une digue qui est toute plantée de piézomètres.

1430 Actuellement, on a des études qui nous permettent de dire que c'est un projet qui va tourner autour de dix millions (10 M\$). Il s'agit d'implanter un tapis à l'aval et un tapis à l'amont et on parle de l'ordre de dix millions de dollars (10 M\$).

1435 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce qu'il est inclus quelque part?

1440 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Il est inclus dans les ouvrages de retenue.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1445 D'accord.

Monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1450

Et le coût de la ligne électrique, ça vient où dans les coûts du projet?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1455 Vous parlez de la ligne...

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1460

À trois cent quinze kilovolts (315 kV) qui est nécessaire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais même celle à soixante-neuf (69) kV.

1465 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Qui fait partie du projet, pour nous.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1470

Alors la question est le coût, dans un premier temps en tout cas, la mienne, c'est le coût de la ligne soixante-neuf (69) kV qui est prévue pour relier la centrale au poste Micoua, est-ce qu'il était déjà inclus?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1475

Le coût de la ligne soixante-neuf (69) kV est effectivement inclus. Ça fait partie de tout ce qu'on appelle, c'était la partie d'en bas!

1480 L'infrastructure temporaire et gérance de chantier, c'est dans ça qu'on retrouve la ligne soixante-neuf (69) kV qui est nécessaire pour l'alimentation du chantier dès son démarrage et donc, le campement des travailleurs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1485 Et est-ce que vous avez un ordre de grandeur de ce coût?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1490 Pour l'instant, on parle d'une estimation assez grossière entre dix (10 M\$) et vingt millions (20 M\$).

PAR LA PRÉSIDENTE:

1495 Entre dix (10 M\$) et vingt millions (20 M\$), c'est ça?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Mais c'est une estimation comme je vous dis assez grossière.

1500 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Comme toutes les autres données?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1505 Exactement, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1510 Maintenant, j'ai bien lu dans l'étude d'impact que la ligne à trois cent quinze (315) kV n'est pas incluse à ce projet-là, elle va faire l'objet d'une étude particulière.

Où en êtes-vous dans cette étude d'impact? Est-ce que c'est bientôt prêt ou si vous en êtes au début?

1515

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1520 Alors pour ce qui est de la ligne trois cent quinze (315 kV), ça fait partie d'une demande d'autorisation séparée qui a été faite au ministère de l'Environnement, et nous commençons

actuellement les études d'impact suite à l'émission d'une directive qui a été émise par le ministère de l'Environnement.

1525 Donc on en est au début, et nous allons avoir donc des autorisations qui suivront éventuellement les autorisations du projet de centrale.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1530 Et pourquoi vous faites une étude distincte pour la ligne à trois cent quinze (315) kV? Il apparaît évident que cette centrale devra être reliée au poste Micoua, si vous voulez que l'énergie soit transportée chez nous, pourquoi en avoir fait un projet distinct?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1535 Alors je vais vous répondre, madame la Présidente, comme quand j'étais moi-même projeteur. C'est-à-dire qu'à Hydro-Québec, en général on investit des programmes d'étude quand on a une bonne, je dirais, appréhension positive de faire un projet.

1540 Et dans le cas des projets de ligne, traditionnellement ça a toujours été d'abord des directives séparées. Si les directives étaient communes, on se soumettrait à la règle, mais ça a toujours été traditionnellement des directives séparées. Et donc comme les études et la réalisation de la ligne de transport demandent moins de temps que les projets de centrale, on peut se permettre de démarrer les études un peu plus tard.

1545 L'autre dimension que je soulignerais quand même, c'est que les lignes de transport à Hydro-Québec et les productions, les aménagements de production, c'est deux (2) entités complètement séparées. C'est souvent des amis, souvent des questionneurs, alors c'est quand même un contexte qui fait que c'est pas anormal que ce soit ces deux (2) entités qui aient peut-être dans le temps des obligations de directives qui soient différentes.

1550 Alors c'est la raison pour laquelle on fait ça comme ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1555 Quand vous dites que ce sont des directives différentes, ce sont des directives différentes du ministère de l'Environnement?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1560 Oui. Qui sont adaptées à chacun des projets.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

1565 Alors je me retourne vers le ministère de l'Environnement, et j'aimerais que vous nous expliquiez pourquoi il en est ainsi.

PAR M. YVES ROCHON:

1570 Je pense qu'on reste dans le domaine de la tradition effectivement. Traditionnellement, Hydro-Québec a toujours perçu les projets de ligne comme étant un projet tout à fait distinct d'un projet de centrale.

1575 Et il a été accepté de travailler comme ça. Il faut dire aussi que du côté du ministère de l'Environnement, cette façon de faire là a des avantages. D'ailleurs un peu à l'image d'Hydro-Québec, c'est pas la même équipe qui travaille sur ce genre de projets là. Les projets de ligne sont gérés par un autre service au ministère de l'Environnement.

1580 Ceci s'explique par le fait à la base qu'un projet de ligne n'a pas les mêmes impacts, n'a pas les mêmes préoccupations de la part des citoyens qu'un projet de centrale. Et nous avons toujours perçu la façon de faire comme étant de décider avant toute chose d'un projet de production, s'il doit être réalisé ou non, à quelles conditions, pour ensuite se pencher sur le projet de ligne comme tel.

1585 Cette façon de faire là, jusqu'à maintenant, a toujours été réalisée et sur la Côte-Nord n'a jamais vraiment causé de problèmes. Les projets de ligne étant autorisés souvent bien après le projet de centrale.

1590 Parce qu'il faut comprendre aussi que c'est des calendriers de réalisation qui sont différents. Ce qui pourrait obliger, si on faisait les deux (2) projets ensemble, à faire des études d'impact sur un projet de ligne plusieurs années d'avance. Donc ça nécessiterait peut-être un travail de réactivation lorsque le projet se réalise, parce qu'il faut comprendre qu'un projet de centrale et barrage, de la grosseur du projet Toulnostouc, prend plusieurs années à se réaliser, comparativement à un projet de ligne qui se réalise souvent en des délais beaucoup plus courts.

1595 Donc pour tout cet ensemble de raisons là, le ministère a, je dirais, même le gouvernement en fait a adhéré à cette façon de faire là qu'Hydro-Québec a toujours proposée.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1600 J'entendais plus tôt dans votre allocution, monsieur Arnaud, que vous souhaitez qu'un projet se réalise le plus rapidement possible, donc essayer de faire tous les efforts pour réduire le plus possible le temps préalable à la réalisation des travaux, est-ce qu'il y aurait pas avantage justement pour Hydro-Québec de combiner les deux (2)?

1605 Parce qu'à ce que je sache, une ligne à trois cent quinze (315) kV va faire l'objet, pourrait faire l'objet également d'une audience publique, alors il y aurait pas avantage à jumeler l'analyse des deux (2) projets plutôt qu'à les scinder? Pour gagner du temps.

1610 Ça donnerait, je pense, une image complète et globale de ce que sera le projet une fois réalisé?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1615 Je pense que, comme l'a très bien dit monsieur Rochon, il y a la dimension que le projet arrive à temps et qu'il ne soit pas en attente. Si nous avons déjà, si nous étions en audience publique pour la ligne, on aurait devant nous une étude d'impact, supposons qu'on a une acceptation, et on aurait peut-être deux (2) ans à attendre avant de mettre en oeuvre cette ligne, qu'est-ce qui se passera d'ici deux (2) ans, j'en sais rien!

1620 Donc on aurait un temps d'attente pour que le projet de ligne et le projet de centrale arrivent ensemble, puisque le projet de centrale, c'est quatre ans et demi (4 ½).

1625 Alors je pense que moi, actuellement, je pense pas qu'on y voit vraiment des avantages. Je pense que si à un moment donné, il y avait des avantages ou si à un moment donné, il y avait un projet de ligne qui nécessite un délai de construction ou un délai de réalisation qui soit très proche d'une centrale, c'est évident qu'on envisagerait sérieusement de les jumeler.

1630 Mais là, il y a quand même un décalage qui est important. Surtout que là, on parle d'une ligne de cinquante kilomètres (50 km). On parle pas d'une ligne de mille deux cents kilomètres (1200 km) qui, elle, peut nécessiter de très longs mois d'étude et de très longs mois de construction.

1635 Là, on parle d'une ligne de cinquante kilomètres (50 km) qui est dans un milieu, je me permets de le dire, qui est quand même très connu. Nous avons déjà plusieurs lignes sept cent trente-cinq (735 kV) qui passent dans le territoire, c'est un territoire qui nous est connu.

1640 Donc on va faire tous les efforts qui sont possibles pour que cette ligne ait le moins d'impact possible, et c'est pour ça qu'on est très content d'avoir reçu la directive du ministère pour commencer les études.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1645 Si on revient à la ligne de soixante-neuf (69) kV, à quoi la ligne va-t-elle servir?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1650

La ligne soixante-neuf (69) kV va principalement servir à l'alimentation du chantier, aux installations qui vont être nécessaires pour la partie électromécanique, l'installation électromécanique de la centrale. Tous les besoins en électricité d'un chantier de cette importance.

1655 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce qu'on peut penser d'ores et déjà que le corridor qui sera emprunté par cette ligne pourrait être identique au corridor qui serait emprunté éventuellement par une ligne à trois cent quinze (315) kV?

1660

PAR M. PATRICK ARNAUD:

C'est déjà prévu, c'est ce qui est prévu. Que ce soit le même corridor.

1665 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Et en ce qui concerne l'assise comme telle, est-ce qu'il y a des avantages à maintenir dans la même emprise les deux (2) lignes une à côté de l'autre, comment voyez-vous ça?

1670 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors actuellement, le corridor est le même. Par contre, nous avons défini un tracé pour la soixante-neuf (69) kV.

1675

Par contre, le tracé n'est pas encore défini pour la trois cent quinze (315 kV). Maintenant, c'est évident qu'on va essayer d'être le plus près possible de la soixante-neuf (69 kV), mais c'est pas encore défini.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1680

Est-ce que les largeurs d'emprise sont différentes dans le cas d'une soixante-neuf (69) kV et d'une trois cent quinze (315 kV)?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1685

Oui, absolument.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1690

Et quelles sont les différences? Je sais qu'une trois cent quinze (315 kV), c'est cinquante-cinq (55) mètres, je pense, autour, mais une soixante-neuf (69) kV?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1695 J'ai pas la mémoire assez forte pour m'en souvenir, je vais poser la question et je vous
reviendrai avec ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1700 Merci.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

1705 Monsieur Arnaud, il faut comprendre aussi que la ligne soixante-neuf (69) kV demeure
permanente après le chantier?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1710 La ligne soixante-neuf (69) kV, comme je disais tout à l'heure, elle va servir au chantier et
au campement. Une fois qu'on va démanteler le campement, on va garder la ligne soixante-neuf
(69) kV comme pour alimenter la centrale.

1715 Vous savez, dans toutes les centrales, que ce soit des centrales nucléaires ou des
centrales hydroélectriques, il y a ce qu'on appelle les services auxiliaires. Et la ligne soixante-neuf
(69) kV va être dédiée aux services auxiliaires de la centrale. Donc la ligne soixante-neuf (69) kV
est une ligne permanente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1720 Monsieur Burcombe, vous avez une autre question?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1725 Bien, est-ce que ce serait la même chose pour Sainte-Marguerite, est-ce qu'il y a une ligne
à soixante-neuf kilovolts (69 kV) qui restera pour Sainte-Marguerite aussi?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1730 Dans le cas de Sainte-Marguerite, est-ce que vous aviez implanté une ligne temporaire, qui
devait être temporaire mais qui demeure permanente à la suite de la réalisation du projet?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1735 Oui, absolument, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est la même chose, parfait.

1740 Votre deuxième question, monsieur Burcombe!

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1745 Alors je sais pas si on accepte ces réponses. Pour moi, il y a un règlement qui indique que tous les projets, tous les sous-projets d'un grand projet devraient être traités en même temps, il y a une directive qui dit la même chose.

Mais la tradition est une chose, mais parce qu'on l'a fait dans le passé, ça ne veut pas dire qu'il faut continuer de le faire. Ça a déjà été critiqué à Sainte-Marguerite en 93.

1750

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc votre question, c'est?

1755

PAR M. JOHN BURCOMBE:

C'est pas passé sans commentaire.

1760 L'entente Toulustouc, j'ai pas eu le temps de la regarder, mais c'est différent de l'arrangement qui a été fait avec les MRC pour les dérivations Portneuf et Sault aux Cochons, parce que dans ce cas, c'était des sociétés en commandite qui ont été formées.

1765 Ici, ça a l'air que c'est simplement une entente. Et je me demande pourquoi la différence, pourquoi la MRC n'a pas opté pour une société en commandite, pour quelle raison a-t-on deux (2) moyens différents d'impliquer les MRC?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1770 Alors d'abord, je vais demander à monsieur Arnaud de peut-être nous faire la distinction effectivement entre les différentes ententes qui ont été négociées dans la région. Il y a une SOCOM avec le projet Portneuf et Sault aux Cochons, une société en commandite, et je pense que dans le cas présent, l'entente Toulustouc est une entente un peu différente. C'est un fonds de développement.

1775 Mais peut-être que j'aimerais que vous nous fassiez les distinctions entre ces ententes s'il vous plaît, pour le bénéfice de tous!

1780

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui. Alors dans le cas des projets de dérivation, effectivement il y a eu donc la création d'une SOCOM. C'est une société en commandite dans laquelle donc les MRC sont des investisseurs. Quand on dit des investisseurs, c'est des gens qui prennent des risques, des gens qui mettent de l'argent, qui prennent des risques et qui se retrouvent ensuite à participer aux profits, parce qu'ils reçoivent leur pourcentage de la production électrique et ensuite, ils peuvent le prendre.

Dans le cas du projet Tournustouc, ce n'est pas ce qui a été envisagé. Il a plutôt été envisagé un fonds régional de développement qui a une valeur d'à peu près, je pense que c'est treize millions de dollars (13 M\$).

On peut vous présenter un petit acétate dans lequel madame Brunelle va vous énumérer les différents points pour lesquels on n'a pas fait de SOCOM dans le cas de Tournustouc. C'est des raisons, vous verrez, qui ont bien du bon sens.

PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:

Alors pour le bénéfice du transcript, je présente le transparent CB 56. Alors ici, je vais un peu reprendre les propos de monsieur Arnaud concernant l'entente Tournustouc qui a été signée en 1999 avec la MRC de Manicouagan.

Il s'agit d'un fonds de développement régional, donc il s'agit pas du tout d'une société en commandite, dans le but de favoriser la réalisation de projets à caractère culturel, social, environnemental ou économique. Et le fonds a une valeur de treize millions de dollars (13 M\$).

Donc je vais présenter ici une courte définition. On parle du transparent CB 41. Donc comme je le présentais tout à l'heure, le fonds de développement régional est une compensation. Une compensation, c'est une somme versée par Hydro-Québec à un corps politique dans le cadre d'un projet particulier, dans le but de compenser les mesures qu'on ne peut atténuer via les mesures d'atténuation. Donc on parle ici du fonds de développement de la MRC, et c'est un fonds semblable qui a été signé dans l'entente Pesamit avec la communauté de Betsiamites.

En terminant, pour bien fixer les esprits, je parle du transparent CB 44. Les conditions pour la mise en place d'une SOCOM! Le principe d'une société en commandite a été présenté à la MRC de Manicouagan et ici, on présente un peu les conditions qui doivent prévaloir pour la mise en place d'une SOCOM.

Donc premièrement, les partenaires doivent avoir la capacité financière d'investir dans le projet. La SOCOM doit être un véhicule financier qui convient également aux partenaires, et puis avoir au niveau fiscal des intérêts de ne pas investir dans une société en commandite. En plus, le niveau de risque du projet doit être un niveau qui permet aux partenaires de l'assumer. C'est-à-dire par exemple le risque hydraulique.

1825 Tout à l'heure, on parlait d'un projet de deux point six térawattheures (2,6 TWh), ça, c'est
une moyenne annuelle, mais d'année en année, donc la production peut varier, donc les revenus
peuvent varier.

1830 Enfin, le projet doit avoir un rendement sur l'investissement qui répond aux exigences des
partenaires. Donc pour ces raisons notamment, le fonds de développement régional a été le
véhicule privilégié.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1835 Madame Brunelle ou monsieur Arnaud, est-ce que la proposition a été faite dans le milieu
d'avoir une SOCOM plutôt qu'un fonds de développement? Est-ce que vous avez d'abord utilisé
cette approche-là avec la MRC?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1840 C'est-à-dire, je pense qu'il y a eu, dès les premiers moments de la consultation, des
rencontres avec la MRC, et je pense que dans les discussions, c'est évident qu'on a évoqué la
possibilité d'une SOCOM. D'ailleurs je pense que monsieur de la MRC pourrait le confirmer.

1845 Maintenant, vous comprendrez bien qu'il s'agit, entre les dérivations et le projet
Toulnustouc, de deux (2) projets de nature très différente. D'abord par leur magnitude, par leur
amplitude, j'étais pas à Sault aux Cochons, mais je pense que c'était de l'ordre de cent millions
(100 M\$), quelque chose comme ça. Là, on parle d'un projet beaucoup plus important et donc, on
parle, comme disait Christine aussi, d'un risque hydraulique qui est important.

1850 Alors les discussions ont porté tranquillement, se sont acheminées vers un fonds de
développement régional. Alors c'est comme ça qu'aujourd'hui, on en est arrivé à cette entente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1855 Et dans ce fonds, il n'y a qu'Hydro-Québec qui investit?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1860 Oui, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1865 Il n'y a que vous qui investissez, d'accord.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1870 Puis c'est vraiment un fonds qu'on destine au développement régional. On sait déjà que dans le milieu, il y a des organismes qui veulent rentrer en contact avec la MRC pour savoir s'ils pourraient développer telle activité, telle activité, telle activité.

1875 Alors nous sommes très contents de pouvoir permettre des initiatives de cet ordre-là dans la région.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1880 Vous avez dit que ce fonds avait été créé notamment pour compenser les impacts qu'on ne peut atténuer. Alors est-ce qu'on pourrait avoir une idée de ces impacts que vous ne pouvez atténuer et qui seront compensés de la sorte?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1885 En réalité, je pense qu'il faut dire que d'abord, on essaie d'atténuer par nos mesures d'atténuation le maximum d'impacts.

1890 Pour ce qui est du particularisme des impacts auquel est destiné ce fonds, je veux dire, il ne cherche pas à désimpacter un impact particulier.

 On a des mesures d'impact qu'on met en oeuvre et on met au service de la communauté un fonds qu'on appelle un fonds de compensation, dans la mesure où il va être utilisé pour des fins qui touchent à l'environnement ou au développement régional.

1895 Mais si vous voulez, on donne pas un montant d'argent de treize millions (13 M\$) en disant, ça, ça va vous désimpacter de tel problème!

1900 Nous, d'abord en priorité, on essaie de mitiger ou de mitiger comme on dit dans le vocabulaire d'environnement, les impacts. Ensuite, je pense qu'il est important de voir que c'est à la MRC puis à la collectivité de décider qu'est-ce qu'ils vont faire avec ça. Hydro-Québec met ça à la disposition pour le développement régional.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1905 Donc vous n'êtes pas gestionnaire de ce fonds?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1910 On est pourvoyeur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais est-ce que vous faites partie, j'imagine qu'il y aura un conseil d'administration?

1915

PAR M. PATRICK ARNAUD:

On sera présent à la discrétion, madame, des utilisateurs. Si les utilisateurs souhaitent voir Hydro-Québec participer à certaines décisions, on sera disponible.

1920

Mais en principe, c'est un fonds qui est à la discrétion complète de la MRC. C'est pas du tout comme il pourrait y avoir dans d'autres ententes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1925

D'accord. Alors maintenant, je m'adresserais à monsieur Blais!

Est-ce que déjà, il y a une structure qui a été mise en place pour gérer ce fonds?

1930

PAR M. ANDRÉ BLAIS:

Actuellement, madame la Présidente, la structure n'est pas définie. Avant qu'on puisse commencer à regarder l'orientation qu'on prendra dans ce dossier-là, il y a lieu de savoir quand est-ce que ces argents-là seront disponibles, s'il y a évidemment disponibilité et à ce moment-là, le conseil de la MRC, donc les maires de la région auront à s'attacher à la difficile tâche de partager ou d'évaluer le partage que se fera de ce fonds-là, de quelle façon, selon quelle modalité, et également de voir à éventuellement sa continuité.

1935

Or la réflexion n'est pas officiellement terminée. Évidemment que depuis ces fameuses rencontres où est-ce qu'on a commencé à regarder les projets des sociétés en commandite avec les rivières Sault aux Cochons et autres, on a eu l'idée de faire une demande auprès d'Hydro-Québec d'examiner la possibilité de faire une société en commandite avec la Toulnostouc.

1940

Considérant les fonds, les profits éventuels prévisibles qui pourraient être générés avec la durée de temps que prendrait le projet de la SOCOM, c'était intéressant d'envisager des revenus très importants. Cependant, lorsque les études nous ont démontré qu'une dérivation partielle, c'est que dans les cas de Sault aux Cochons, ce qu'on fait, c'est qu'on dérive une partie de l'eau dans des équipements déjà existants, donc qui sont théoriquement payés depuis longtemps, ils sont donc capitalisés.

1945

Et dans le dossier de la Toulnostouc, c'est une nouvelle installation. Alors évidemment, si on soustrait les revenus des dépenses, les gains n'auraient peut-être pas été aussi intéressants qu'à prime abord cela pouvait paraître. Alors comme nous ne sommes pas là pour prendre des risques, nous avons choisi, nous, la solution la plus logique et probable pour la population, c'est-à-dire d'y aller avec un fonds compensé.

1950

1955

PAR LA PRÉSIDENTE:

Il est bien sûr que ce fonds serait créé, advenant que le projet se réalise, mais est-ce qu'il y a un moment dans l'échéancier des choses où il pourrait être versé?

1960

Monsieur Blais disait précédemment qu'il n'est pas connu encore quand ça pourrait se faire, mais est-ce que vous avez une idée dans l'ordre des choses quand ce fonds pourrait être mis en place?

1965

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Alors il y a une date déclencheur qui est évidemment à l'obtention du deuxième décret. C'est ça qui déclenche toutes les activités des ententes.

1970

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Est-ce que ces ententes, il y a l'entente Touloustouc, il y a l'entente Pesamit, est-ce que les montants en cause s'ajoutent aux six cents millions (600 M\$) du coût du projet ou sont inclus dans le coût du six cents millions (600 M\$)?

1975

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Ils vont s'ajouter.

1980

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ils s'ajoutent?

1985

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui, absolument.

1990

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

Alors monsieur Burcombe, je vous remercie.

1995

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Un petit point, madame la Présidente! On a fait mention, je crois, d'un avis de projet pour la ligne à trois cent quinze kilovolts (315 kV) qui a déjà été envoyé au ministère, est-ce qu'Hydro-Québec peut le déposer au moins?

2000 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que votre avis de projet est transmis au ministère?

2005 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2010 Est-ce qu'il serait possible de nous le déposer?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui.

2015

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et est-ce que la directive du ministère est prête?

2020 **PAR M. YVES ROCHON:**

Normalement, c'est une directive sectorielle qui est utilisée, donc c'est le même genre de directives qui sont déjà disponibles sur le site Internet du ministère.

2025 Maintenant, pour le projet, est-ce que le ministre a signé une directive, il faudrait que je m'informe auprès du ministère, de ma direction, puis je pourrais vous donner l'information dès que je l'aurai.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2030

Et si elle est signée, est-ce que ce serait possible de la déposer?

PAR M. YVES ROCHON:

2035 Sans problème.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2040

Merci. Alors on fait une pause de dix (10) minutes!

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION

2045

PAR LA PRÉSIDENTE:

2050 Alors on va reprendre les travaux! Je rappelle aux gens qu'avant de quitter la salle, il vous serait gentil de compléter le petit sondage qui vous a été remis, je crois, ça va nous aider à bien vous servir.

2055 Monsieur Arnaud, tantôt on a parlé de l'entente Toulnostouc, mais il y a également l'entente Pesamit. Est-ce que vous pourriez un peu nous indiquer quelle est la nature de cette entente?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2060 Oui. Alors l'entente Pesamit, c'est une entente dans le cadre de la Toulnostouc qui comporte deux (2) volets. Ce qu'on appelle un volet de compensation, donc un fonds de développement aussi pour la compensation, et il y a aussi ce qu'on appelle une entente sous forme d'une compagnie qui s'appelle une SOTRAC.

2065 Alors je vais de nouveau demander à ma collègue qui a des acétates beaucoup plus clairs que ce que je pourrai dire, de vous présenter rapidement la nature de cette entente.

PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:

2070 Alors pour le bénéfice du transcript, je présente le transparent CB 40. Comme je l'ai présentée tout à l'heure, l'entente Toulnostouc prévoit un fonds de compensation de treize millions de dollars (13 M\$). On trouve également un fonds de compensation qui est un fonds communautaire de neuf virgule six millions de dollars (9,6 M\$) dans l'entente Pesamit qui a été signée en 1999 avec le Conseil de bande de Betsiamites.

2075 Dans l'entente Pesamit, il faut comprendre que c'est pour un panier de projets. Donc ça inclut, en plus de la centrale Toulnostouc, les projets de dérivation partielle qui ont fait l'objet d'un autre projet.

2080 Mais pour spécifiquement le projet de Toulnostouc, on parle d'une compensation de neuf virgule six millions de dollars (9,6 M\$).

En plus s'ajoutent des mesures d'atténuation de trois millions de dollars (3 M\$) qui sont inclus dans une SOTRAC.

2085 Alors je vais vous présenter ici la définition d'une SOTRAC. Il s'agit du transparent CB 46. Alors comme le mentionnait monsieur Arnaud, une SOTRAC, c'est une société conjointe, donc c'est bilatéral, Hydro-Québec et le partenaire, donc avec une communauté autochtone. Donc ici,

2090 on parlait de la Communauté de Betsiamites, incorporée et créée pour réaliser des mesures d'atténuation à partir de budget du projet d'Hydro-Québec, dans le but premièrement d'atténuer les impacts négatifs des projets, de favoriser la pratique d'activités traditionnelles et de favoriser la mise en valeur et l'utilisation des régions touchées.

2095 Donc il s'agit d'un fonds de compensation, donc on parle de SOTRAC pour société des travaux correcteurs.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Merci Christine.

2100 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Là encore, est-ce que l'entente prend effet au moment de l'approbation du deuxième décret?

2105 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Absolument.

2110 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais dans ce cas particulier, ce serait le deuxième décret du projet de dérivation d'abord, parce que c'est une entente qui couvre un panier de projets?

2115 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui, mais là, disons que la portion Toulnostouc prendra effet quand le projet Toulnostouc aura obtenu son autorisation, pas avant.

2120 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Et est-ce que les montants convenus sont proportionnels à la valeur des projets?

2125 En d'autres termes, vous mettez neuf millions point trois (9,3 M\$), est-ce que c'est proportionnel à la valeur des projets de dérivation? Lorsque vous allez débloquer les fonds pour le projet Portneuf et Sault aux Cochons...

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2130 Actuellement, si vous voulez, je pense que l'entente Pesamit est une entente globale qui inclut les projets de dérivation et le projet Toulnostouc, je pense que chacun des montants a fait l'objet d'une négociation particulière. Les projets sont très différents.

Mais quand même, le projet Toulnostouc est quand même plus gros que les projets de dérivation. Chacun fait partie – c'est pas proportionnel à la valeur du projet, pas du tout, non. Ça fait l'objet à chaque fois d'une négociation.

2135

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

2140

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Projet par projet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2145

Et dans la SOTRAC, les deux (2) investissent ou il y a qu'un partenaire?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2150

Non, la SOTRAC, c'est un fonds. La SOTRAC, c'est un fonds qui est mis à la disposition de la communauté, comme l'a dit Christine Brunelle, pour faire des travaux d'atténuation, on pourrait dire même de revalorisation du territoire.

2155

Je trouve que l'exemple du lac est un très bel exemple. Vous avez les membres de la collectivité qui avaient l'habitude, par exemple, d'utiliser un lac dans lequel ils avaient des activités traditionnelles de pêche, bon bien, si par exemple ce lac subit un ennoisement par le projet, on va essayer de trouver un autre lac dans lequel on va faire de l'ensemencement.

2160

Donc il va y avoir en commun avec les éléments de la communauté une discussion, une décision, une stratégie et on va mettre en oeuvre ce projet et on va utiliser pour ça l'argent qui est mis à la disposition de la SOTRAC.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2165

Ça va, merci.

MARC VÉZINA

2170

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors je demanderais à monsieur Marc Vézina de l'Association de chasse et pêche.

2175

PAR M. MARC VÉZINA:

Bonjour madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2180

Est-ce que c'est bien l'Association de chasse et pêche?

PAR M. MARC VÉZINA:

2185

Oui. Moi, j'aurais une question au niveau biologique sur les frayères.

J'aimerais savoir si le trois cent vingt mètres carrés (320 m²) de frayères qui va être aménagé, ça va être en remplacement des zones perdues, des zones de frai perdues?

2190

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2195

Oui, alors je vais demander à Claude de répondre à cette question.

PAR M. CLAUDE TESSIER:

2200

En fait, le trois cent vingt mètres carrés (320 m²) , c'est situé dans la zone du réservoir, où le réservoir va envoyer des tributaires qui offriraient un potentiel au niveau de la reproduction de l'omble de fontaine. Et le trois cent vingt mètres carrés (320 m²) va être donc aménagé dans des tributaires adjacents au réservoir pour contrebalancer la perte d'ennoiement des frayères qui sont envoyées.

2205

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

Votre question, si je l'ai bien comprise, vous vouliez savoir si c'est équivalent de surface perdue, nouvelle surface créée de frayères?

2210

PAR M. MARC VÉZINA:

Oui, ce serait, moi, pour si ça justifie le remplacement que la zone va inonder, le trois cent vingt mètres carrés (320 m²).

2215

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

2220 Vous voulez être assuré qu'il va y avoir au moins autant de zones de frayères que ce qu'il y a actuellement?

PAR M. MARC VÉZINA:

2225 Oui.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

2230 Alors comment vous procédez, Hydro-Québec, pour établir les surfaces requises pour compenser, parce que ça peut être différent, j'imagine, dans des milieux lacustres ou des rivières, comment vous faites cette évaluation-là?

PAR M. CLAUDE TESSIER:

2235 Bon, en fait, c'est pas nécessairement exclusivement en mètres carrés, mais c'est aussi en productivité.

2240 Alors on veut s'assurer que la productivité qui était présente dans les tributaires qui sont envoyés soit aussi, en kilogrammes par an, ces frayères-là soient aussi productives que celles qui étaient avant. C'est pour ça qu'on a identifié un trois cent vingt mètres carrés (320 m²) pour produire le nombre de kilos par an équivalent en omble de fontaine.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

2245 Et est-ce que vous vous êtes gardé une sorte de marge d'erreur? Est-ce que vous en mettez plus que moins ou si c'est à peu près égal?

PAR M. CLAUDE TESSIER:

2250 Bien, c'est sûr que c'est un objectif. L'objectif, c'est de produire ce nombre de kilos par an. Et c'est le suivi environnemental après qui nous permet de faire l'ajustement pour voir si on a produit ou pas.

2255 Alors si c'est pas trois cent vingt mètres carrés (320 m²), c'est quatre cents mètres carrés (400 m²) que ça prend pour atteindre cet objectif-là, à ce moment-là on réajuste notre évaluation.

PAR M. MARC VÉZINA:

2260 Mais vous avez dit qu'il y aurait une augmentation...

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

Un instant. Il faut que la question soit adressée à la présidence!

2265

Permettez-moi avant de demander une autre question de précision à Hydro-Québec sur ce point-là.

PAR M. MARC VÉZINA:

2270

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

2275

Pourriez-vous nous expliquer, Hydro-Québec, comment vous en êtes venu à développer une politique de compensation dans les habitats? Est-ce que c'est une demande qui vous vient des autorités gouvernementales ou c'est interne à votre entreprise?

Depuis quand vous procédez de cette façon-là?

2280

PAR M. CLAUDE TESSIER:

Oui, disons que ça répond à des politiques gouvernementales, entre autres de Pêches et Océans Canada qui nous demande d'avoir comme objectif d'avoir aucune perte nette d'habitats.

2285

Alors pour avoir aucune perte nette d'habitats, il faut se fixer des objectifs, de voir ce qu'il y avait dans le milieu, ce qui est perdu, puis comment on peut compenser pour qu'à la fin du projet, dans ce cas-ci, c'est les frayères dans le secteur du réservoir, on puisse avoir la même production d'habitats.

2290

Le ministère de l'Environnement aussi nous demande la même chose, d'avoir un projet qui nous permette d'avoir aucune perte nette d'habitats, alors nous, on essaie de viser des gains d'habitats, finalement.

2295

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

D'accord. Alors ça veut dire que vous devez avoir d'abord préalablement établi l'état initial?

2300

PAR M. CLAUDE TESSIER:

Oui, effectivement, on a établi l'état initial. Ce qu'on a fait, c'est qu'on est allé faire des inventaires de tous les tributaires qu'il y avait dans les secteurs qui sont touchés, tant au niveau du secteur du réservoir que du secteur à débit réduit. On a fait une caractérisation des pêches électriques, des pêches aux verveux dans l'ensemble des tributaires, d'abord pour caractériser s'il y avait un potentiel de reproduction, et chacun de ces tributaires-là donc ont été caractérisés pour connaître leur productivité.

2305

2310 Puis par la suite, dans un deuxième temps, l'année passée, on est allé voir quels seraient les tributaires qui pourraient compenser ou quels types de tributaires pourraient compenser pour les pertes qui ont été identifiées pour l'omble de fontaine.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

2315 Et est-ce que ces études, est-ce qu'elles sont vérifiées ou elles sont déposées auprès du ministère Faune et Parcs ou Pêches et Océans?

PAR M. CLAUDE TESSIER:

2320 Oui, c'est-à-dire que l'étude de caractérisation des tributaires fait partie de l'étude d'impact. Dans le cas de la compensation ou des stratégies de compensation, on n'a pas encore déposé notre stratégie de compensation.

2325 On a identifié les tributaires qui offraient un potentiel pour la reproduction et on va naturellement déposer notre proposition de compensation au ministère pour répondre à ces objectifs-là.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

2330 Une fois réalisés ces projets-là de compensation, il y a un suivi, vous nous avez dit qu'il y a un suivi pour s'assurer que le rendement était effectivement au moins équivalent à votre objectif que vous vous êtes fixé, est-ce que le suivi peut durer pendant plusieurs années avant de s'assurer que ce qu'on a bien voulu reproduire en nature, la nature a livré la marchandise, si vous voulez?

2335

PAR M. CLAUDE TESSIER:

2340 Oui, effectivement, le suivi a comme objectif d'abord si on a bien atteint la cible. Il est évident que les premières années, c'est là que c'est crucial. Si ça n'a pas fonctionné la première année, il faut réajuster, réaménager, revoir notre stratégie.

2345 Si après les premières années, il y a un bon taux de succès, on n'a pas besoin de suivre pendant de nombreuses années, mais le ministère nous propose dans sa politique de suivre au moins pendant cinq (5) ans les aménagements qu'on fait.

Et nous, ce qu'on a proposé dans l'étude d'impact, c'est d'établir l'état de référence durant la période de construction qui dure à peu près quatre-cinq (4-5) ans, puis après, suivre les tributaires ou les aménagements qu'on va faire pendant les cinq (5) autres années.

2350 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Votre stratégie de compensation, vous comptez la déposer quand?

PAR M. CLAUDE TESSIER:

2355

On a déjà un rapport sur les frayères à aménager qui pourrait être déposé maintenant. C'est les résultats des inventaires sur le terrain. Mais on n'a pas commencé à discuter avec les ministères pour voir si les propositions qu'on a – les résultats de nos inventaires, autrement dit, si c'est satisfaisant.

2360

C'est sûr qu'on essaie de viser d'avoir une entente, si on peut dire entre parenthèses, avant la mise en service du projet, c'est certain.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

2365

Monsieur Vézina, est-ce que ces informations-là répondent?

PAR M. MARC VÉZINA:

2370

Vous disiez tantôt que vous aviez déjà prévu une augmentation de la production en kilos par acre de poissons, ça veut tu dire que le trois cent vingt mètres (320 m²) de superficie a été calculé avec ça, est-ce qu'il va y avoir assez d'aires de frai pour contrer l'augmentation que vous prévoyez?

2375

Parce que moi, j'ai calculé ça vite fait, trois cent vingt mètres carrés (320 m²), ça représente quarante par cent (40 x 100) pieds, pour parler symboliquement. C'est l'équivalent à peu près de quatre (4) pâtés de maisons.

2380

Puis je voudrais savoir comment vous allez concilier les castors avec les frayères à poissons? Si vous aménagez des bords de tributaires, parce que les aménagements doivent se faire dans des tributaires où est-ce que la zone de marnage n'aura aucun effet, comment vous allez faire pour aménager des zones où est-ce que les castors vont avoir du bois fraîchement poussé, parce que vous allez faire une coupe d'épinettes pour favoriser l'implantation de trembles ou de bouleaux qui sont la bouffe principale et adorée des castors, puis ces zones-là vont être côtoyées par le castor et par l'omble de fontaine.

2385

On sait qu'une fois que tu as un barrage, bien, le tributaire est gelé pour la montaison de l'omble de fontaine.

2390

PAR M. CLAUDE TESSIER:

Bon, si vous voulez, je pourrais peut-être vous présenter les endroits qu'on propose comme type d'aménagement, puis je pourrais poursuivre avec la réponse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2395

Votre acétate porte quel numéro?

PAR M. CLAUDE TESSIER:

2400 C'est un acétate sans numéro, carte 8 disons, qu'on retrouve dans le rapport que je parlais tantôt, qu'on pourra déposer.

2405 On retrouve le barrage Sainte-Anne en haut complètement, la zone qui va être inondée, la zone à débit réduit, la centrale un peu en aval. Ça, bon, je vous présente pas tous les tributaires qui ont été étudiés, je vous présente juste les résultats.

2410 Donc pour la zone à débit réduit, il y a un tributaire ici qui pourrait être utilisé pour faire des aménagements. Il y en a un autre près du lac D, alors ces deux (2) tributaires-là font, à leur deux (2), une somme de trois cent vingt mètres carrés (320 m²).

Et pour la zone à débit réduit, on a le ruisseau T13 qui aussi serait disponible.

2415 Il y en a d'autres ruisseaux aussi, d'autres tributaires qui pourraient être utilisables, mais pour l'instant, c'est ceux-là qu'on suggère.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc le T20?

2420 **PAR M. CLAUDE TESSIER:**

C'est ça, exactement, le T20 et le lac D.

2425 Et je pourrais juste vous montrer peut-être quelques photos de ces tributaires-là ou de certains de ces tributaires-là. Alors ici, on a un tributaire, le tributaire T13 où on voit la caractéristique du tributaire qui est aménageable. Celui-là, il est plus du côté du débit réduit.

2430 Regardons le T20 dont on vient de regarder, bon, ce sont des petits ruisseaux, des petites rivières qui sont aménageables et qui offrent un bon potentiel. Il y a des aménagements à faire naturellement pour faciliter les aires de frai.

2435 Et peut-être pour répondre à la question, c'est sûr qu'on essaie de pas aménager des tributaires qui sont déjà utilisés par des barrages de castors ou qui sont fermés par des barrages de castors, parce que les barrages de castors risquent de refermer ces tributaires-là puis rendre plus difficile l'accès au ruisseau. Donc les aménagements en tiennent compte.

Je voudrais juste terminer en disant qu'un des lacs qu'on prévoit, qu'on propose d'aménager ici, le tributaire ici, le lac D, on penserait peut-être faire un aménagement qui limiterait la montée du meunier dans le lac. C'est pas quelque chose qui est nécessairement

2440 évident, mais ça augmenterait d'autant plus la productivité, si on réussissait à limiter cette montaison-là.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

2445 Donc vous tentez de faire les aménagements dans des lieux différents pour qu'il n'y ait pas de compétition ou bien en tout cas, que ce soit pas peine perdue, l'investissement que vous faites en nature?

PAR M. CLAUDE TESSIER:

2450

Oui. Ce qu'on recherche, c'est d'avoir un aménagement qui va durer, qui va non seulement produire le nombre de kilos par an qu'il faut, mais qui va avoir une pérennité à long terme, qui sera pas, au bout de quatre-cinq (4-5) ans, abandonné par les populations.

2455 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Vézina.

PAR M. MARC VÉZINA:

2460

C'était une question. Je crois qu'au niveau des aménagements, il devrait y avoir...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2465

C'est à moi que vous devez parler.

PAR M. MARC VÉZINA:

2470

Oui madame la Présidente, je m'excuse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Il y a pas de problème. Il faut juste s'habituer!

2475 **PAR M. MARC VÉZINA:**

Je pense que selon la manière que je comprends tout, que les aménagements, il devrait y avoir un suivi qui s'échelonne sur un bon cinq (5) à dix (10) ans avant que tout soit – parce que d'après moi, il va y avoir beaucoup de corrections à faire au niveau des frayères.

2480

Ensuite de ça, comme deuxième question, j'aimerais savoir pour les débarcadères, s'il va y avoir un débarcadère de fait pour la mise à l'eau sur le réservoir?

2485 Et ce débarcadère-là, est-ce qu'on va être capable de l'utiliser avec une automobile normale pour mettre un bateau de taille normale à l'eau?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2490 Est-ce que déjà actuellement, il y en a un débarcadère?

PAR M. MARC VÉZINA:

2495 Il y a déjà des débarcadères. C'est rustique, c'est quand même accessible, c'est quand même bien, là, mais étant donné que le niveau d'eau va jouer, et puis qui va être un petit peu plus haut que la normale, il va falloir faire, ce serait pratique d'avoir ça pour les pêcheurs et les chasseurs qui utilisent le bassin.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2500 Alors monsieur Arnaud, est-ce que dans le projet que vous soumettez, il y a de prévu un débarcadère dans le réservoir, dans le lac Sainte-Anne?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2505 Oui, il y a de prévu un débarcadère.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2510 Un tout nouveau débarcadère?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui, au site du nouveau barrage.

2515 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2520 Et ça va être un débarcadère qui va répondre aux exigences de monsieur, c'est-à-dire qu'il pourra mettre un bateau à l'eau avec voiture et tout.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2525 Qui sera de quel côté de la rivière?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2530 Rive gauche.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2535 Donc rive gauche, on se situe à l'est, c'est ça?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui.

2540 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

2545 Pour la première question, on n'a pas donné l'opportunité à Hydro-Québec d'y répondre encore, vous nous dites qu'avant que les aménagements puissent donner fruit, porter fruit, ça peut prendre quelques années.

2550 Alors est-ce que justement, on a évalué chez Hydro-Québec le temps que ça prend pour qu'un milieu redevienne productif si tout va bien, là, équivalent à l'état initial? Est-ce qu'on peut penser que pendant au moins quatre-cinq (4-5) ans ou six (6) ans, est-ce que les gens vont être en mesure de constater que d'abord, il va y avoir une baisse dans la productivité puis ensuite, un regain? Est-ce qu'on va voir une baisse puis un regain, ou ce sera toujours constant?

2555

PAR M. CLAUDE TESSIER:

2560 Bon, il y a deux (2) choses qu'on aura à vérifier. Premièrement, c'est de voir que les aménagements physiques vont demeurer constants puis qu'ils seront pas perturbés soit par des crues, soit par des événements extérieurs. Donc ça, c'est les éléments physiques.

Les éléments biologiques, c'est qu'il faut qu'il y ait un retour des géniteurs sur le site. Pour ça, effectivement ça prend plusieurs années avant qu'on ait la certitude qu'il y ait un retour, une fréquentation sur les sites.

2565

2570 Bon, le ministère de l'Environnement propose cinq (5) ans minimum pour pouvoir atteindre cet objectif-là. On pense que c'est une bonne cible. Avec les aménagements qui seraient faits avant, ça ferait plus de cinq (5) ans, peut-être six-sept (6-7) ou huit (8) ans, comme l'omble de fontaine a une durée de vie d'à peu près ça, huit (8) ans, il y a plusieurs cycles qui auraient eu le temps durant cette période-là de se faire.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

Est-ce que ça répond à vos questions sur ce point-là de la faune?

2575

PAR M. MARC VÉZINA:

Oui, ça répond à mes questions, à mes attentes. Merci beaucoup madame la Présidente.

2580

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Vézina.

2585

FRANÇOIS DÉSY

PAR LA PRÉSIDENTE:

2590

Alors maintenant, monsieur François Désy du Regroupement des entrepreneurs en construction de la Côte-Nord.

PAR M. FRANÇOIS DÉSY:

2595

Bonsoir madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2600

Bonsoir.

PAR M. FRANÇOIS DÉSY:

2605

Ma question est dans l'esprit de la première qui vous a été posée par le premier interlocuteur.

Considérant l'avance sur l'échéancier des travaux de la Commission qui sont d'environ trois (3) semaines, est-ce qu'on peut penser que le rapport final pourrait être déposé avant la date butoir? Parce que je pense qu'effectivement, vous êtes en avance dans l'échéancier des travaux?

2610

PAR LA PRÉSIDENTE:

2615

Pas vraiment. Le mandat commence ce soir, nous sommes en audience ce soir et on a quatre (4) mois devant nous.

PAR M. FRANÇOIS DÉSY:

OK, merci.

2620 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

2625

JOHN BURCOMBE

PAR LA PRÉSIDENTE:

2630 Monsieur John Burcombe.

Si d'autres personnes souhaitent poser des questions à la Commission, on vous invite à vous inscrire au registre.

2635 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Je crois qu'Hydro-Québec a déposé ses résultats jusqu'au troisième trimestre, mais étant donné qu'on est à la fin janvier, je me demande, est-ce qu'on a aussi les résultats pour toute l'année 2000? Comme les ventes au Québec et les ventes à l'exportation, etc., tous les chiffres qui sont présentés normalement dans le rapport annuel devraient être déjà disponibles, je présume?

2640

PAR LA PRÉSIDENTE:

2645 Alors monsieur Arnaud, est-ce qu'Hydro-Québec a déjà complété la production de ses résultats du quatrième trimestre?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2650 Actuellement, Hydro-Québec est dans le processus d'émission de son rapport annuel de l'année dernière. Ces documents sont effectivement émis mais ils sont actuellement chez les vérificateurs, et le rapport annuel sortira le 28 mars, comme à tous les ans.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2655

D'accord. Et vous allez le déposer, j'imagine, sur le site Web?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2660 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2665 D'accord. Et il serait peut-être intéressant que vous le déposiez à la Commission, parce que nous serons toujours en enquête.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2670 Ça me fera plaisir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

2675 Monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2680 Mais est-ce qu'on peut au moins connaître la consommation pour l'année 2000? Je crois que ça, c'est un chiffre, même si c'est peut-être pas à cent pour cent (100%) vérifié à ce point-ci, est-ce qu'on peut au moins connaître c'était quoi la consommation au Québec pour l'année 2000?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2685 Donc la consommation interne.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2690 C'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2695 D'accord. Pas les ventes, mais la consommation interne.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2700 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

La consommation par les Québécois.

2705 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Je crois que dans le langage d'Hydro-Québec, c'est les ventes régulières au Québec.

2710 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

Monsieur Arnaud, est-ce que vous avez des informations?

2715 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Actuellement, madame la Présidente, pour l'année 2000, nous avons les résultats des neuf (9) premiers mois qu'on peut officiellement annoncer.

2720 Des ventes totales pour sept milliards quatre cent trente-neuf millions (7 439 000 000 \$), soit cent trente-neuf point cinq térawattheures (139,5 TWh). Hors Québec pour mille sept cent quatre-vingts millions (1780 M\$).

2725 Et juste les ventes Québec, cinq milliards six cent cinquante-neuf millions (5 659 000 000 \$) pour cent onze point deux térawattheures (111,2 TWh).

Donc le 28 mars, on aura les chiffres complets de l'année 2000.

2730 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors ça, ce sont les chiffres pour les neuf (9) premiers mois de l'année. Donc vous n'avez pas l'ordre de grandeur de la consommation des douze (12) mois?

2735 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

C'est-à-dire, je pense que l'ordre de grandeur est similaire un petit peu plus que l'année dernière, mais c'est ce qu'on a comme chiffres.

2740 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Est-ce que ça serait possible de comparer les neuf (9) premiers mois de l'année 2000 aux neuf (9) premiers mois de l'année 1999?

2745 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Au Québec, c'est de l'ordre d'une différence de trois point cinq pour cent (3,5%) en plus dans l'année 2000.

2750

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc les Québécois ont consommé trois point cinq pour cent (3,5%) de plus d'énergie hydroélectrique...

2755

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Trois point trois pour cent (3,3%) de plus d'énergie...

2760

PAR LA PRÉSIDENTE:

Hydroélectrique ou...

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2765

Global.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2770

D'accord, que les neuf (9) premiers mois de l'année 1999?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Exactement.

2775

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Et ça se compare comment par rapport aux dernières années de la dernière décennie, ce taux de croissance?

2780

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2785

C'est un taux de croissance qui a été assez régulier dans la dernière décennie. Maintenant, n'oubliez pas que quand on doit y ajouter les trois (3) derniers mois de l'année ou les trois (3) premiers mois de l'année suivante, la température joue un rôle important, donc il peut y avoir des variations saisonnières qui peuvent faire fluctuer ça.

2790

Mais globalement depuis dix (10) ans, on a une croissance qui est assez uniforme.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2795 D'accord.

Monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2800

Bon, si on retourne sur les coûts du projet, devrait-on comprendre que l'entente avec la MRC remplace ce qui était auparavant appelé le PMVI, je crois, Programme de mise en valeur intégrée qui était fixé à à peu près deux pour cent (2%) de la valeur du projet.

2805

Est-ce que cette entente remplace ce programme dans le cadre de ce projet?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2810

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui.

2815

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça le remplace?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2820

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2825

Mais est-ce que ce programme existe toujours chez Hydro-Québec?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2830

Oui, il est appliqué dans d'autres cas.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

2835

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2840 Et toujours sur les différences, il y a d'autres compensations, et je sais pas si elles sont toutes incluses. Comme par exemple, des compensations de villégiateurs qui devraient déménager où leurs chalets seront inondés, je me demande est-ce que ces compensations sont incluses dans les coûts?

2845 Et est-ce qu'on peut énumérer un peu ces compensations monétaires autres que les deux (2) ententes? Quelles autres compensations seront payées par Hydro-Québec?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2850 En fait, vous voulez savoir si les compensations pour les villégiateurs qui devront être relocalisés sur le territoire, parce que leur chalet, appelons-le comme ça, sera inondé, ennoyé, vous voulez savoir ça fait partie, un, du coût de six cents millions (600 M\$), c'est ça?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Oui.

2855 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et deuxièmement, vous voulez savoir si Hydro-Québec a une politique de compensation bien établie dans ces cas-là?

2860 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

2865 Oui, peut-être comme sous-question. Mais est-ce qu'il y a d'autres compensations qu'on n'a pas mentionnées, en sus des compensations de villégiature, est-ce qu'il y a, dans ce cas, je crois qu'il y en a pas, mais est-ce qu'il y a des pourvoyeurs qui sont impliqués ou qui seront compensés? Est-ce qu'il y a des pêcheurs, d'autres entités qui seront compensées d'une façon ou d'une autre?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2870 D'accord. Alors je vais reprendre ça!

D'abord, est-ce qu'en ce qui concerne les villégiateurs qui verront leur chalet ennoyé, est-ce qu'Hydro-Québec a une politique de compensation qui est clairement établie comme c'est le cas, par exemple, dans le cas d'un projet de ligne, ou si c'est de la négociation avec chacun?

2875 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors dans le cas des villégiateurs qui vont être affectés par le projet d'Hydro-Québec, que ce soit des villégiateurs qui vont être dans la zone d'ennoisement, qui vont être sur le site des travaux, qui vont être dans des endroits où il va y avoir des travaux qui vont vraiment créer de la

2880 perturbation, effectivement il y a une politique de négociation au cas par cas qui aboutit en général sur une compensation suite à un processus de négociation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2885 Ça prend quelle forme, c'est monétaire ou si c'est relocalisé?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2890 Ça prend la forme - en général, ça se termine toujours par une question monétaire - mais ça peut prendre la forme d'un engagement d'Hydro-Québec à soit payer une indemnité, soit relocaliser un chalet.

Mais ça se termine toujours par finalement une question d'argent. Mais c'est toujours dans un processus de négociation.

2895

Et dans le cas de ce projet-ci, comme nous faisons dans tous les cas, comme nous faisons le recensement de l'utilisation du territoire, pendant l'étude d'impact nous identifions très clairement les impacts, parce que ça fait partie des impacts, et donc les compensations qui seront négociées et qui seront versées toujours à l'obtention du deuxième décret s'il y a un projet, font partie de ce qu'on appelle les mesures d'atténuation du projet, n'ont rien à voir avec la compensation de la MRC.

2900

PAR LA PRÉSIDENTE:

2905 D'accord. Maintenant, est-ce qu'il y a d'autres formes de compensations prévues?

On a, bon, un fonds avec la MRC, on a une entente avec la Communauté de Betsiamites, on a ces compensations financières, monétaires, qui pourraient être négociées au cas par cas avec les villégiateurs, est-ce qu'il y a, bon, il y a d'autres utilisateurs du territoire, est-ce qu'il y a d'autres formes de compensation qui sont prévues, compte tenu des impacts que le projet pourrait avoir?

2910

2915 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Actuellement, il y a donc ce qu'on appelle les mesures d'atténuation, c'est un autre montant, et ces mesures sont donc les mesures que nous avons énumérées dans notre rapport d'impact.

2920

Actuellement, dans le cas du projet de la Toulnostouc, il n'y a pas d'autres utilisateurs que des villégiateurs, pêcheurs, chasseurs. Je ne pense pas qu'il y ait de pourvoiries. Bon, il n'y a pas de pourvoiries, effectivement, on me le confirme.

2925 Il y a actuellement une discussion qui est en cours avec les motoneigistes, parce que quand on va réaménager la route d'accès au lac Sainte-Anne pour en faire une route praticable toute l'année, ça va éliminer un tronçon que les motoneigistes en ce moment utilisent, parce que la route n'est pas déblayée.

2930 Et actuellement, il y a eu plusieurs rencontres avec ces gens-là, parce que comme mesures compensatoires, nous nous proposons d'assurer le nouveau tracé qui sera envisagé pour les motoneigistes.

2935 Maintenant, c'est un tracé qu'ils doivent définir. On est partie prenante des discussions pour s'assurer de voir le tracé où il va passer, mais c'est leur décision à eux, et à partir du moment où on aura donc, on les aura aidés financièrement, parce qu'on va assurer la remise en état de ce tracé, de ce nouveau tracé, ce sera l'affaire des motoneigistes de l'entretenir et de continuer à l'utiliser.

2940 Donc c'est la dernière mesure de compensation que je peux mentionner.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

2945 Dans votre étude d'impact à la page 20-9, vous indiquez qu'il y aurait des modifications en ce qui concerne la navigation pour les gens qui utilisent ce milieu-là.

Qu'est-ce que vous pouvez prévoir pour compenser effectivement les modifications à l'utilisation?

2950 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2955 Pour l'instant, madame la Commissaire, on a eu une consultation assez suivie avec ces gens-là, et ces gens-là, les modifications pour la navigation, c'est en aval de la centrale, plutôt dans la zone proche du lac de Manic 2, et ces gens-là se sont dit pas du tout, je dirais, il y a une modification, mais ça les perturbe pas, il n'y a pas de compensation qui a été envisagée - il y a aucun danger, la modification va être relativement faible, on parle de quelques centimètres dans cette zone-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2960 C'est quelle forme de navigation, ce sont des kayakistes ou si c'est des bateaux à moteur?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2965 Je pense que c'est des gens surtout qui utilisent leur bateau pour traverser la rivière et puis aller à un chalet qui est de l'autre côté de la rivière. C'est principalement ces gens-là.

2970 Pour ce qui est des gens qui font, je pense le rabaska, ça ne crée pas de problème.
Donc on n'a pas envisagé de compensation pour ces gens-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2975 Est-ce qu'il y a des sentiers de motoneige qui sont sur le lac, qui enjambent le lac en
hiver quand il y a un couvert de glace?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2980 Actuellement, Michel, est-ce que vous pourriez répondre à cette question?

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

De quel lac parle-t-on?

2985 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Le lac Sainte-Anne, bien ce qui sera le réservoir. Est-ce qu'il y a déjà sur ce réservoir-là
des motoneiges?

2990 **PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

Pas à notre connaissance. Le circuit qui est utilisé est plus au sud.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2995 D'accord, merci.

3000 Alors monsieur Burcombe, je vais vous inviter à vous réinscrire si vous avez d'autres
questions.

ISABELLE MELANÇON

3005 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et j'appellerais madame Isabelle Melançon.

PAR Mme ISABELLE MELANÇON:

3010

Une seule question, ce sera rapide! Alors c'est pour un peu en continuité avec ma première question de tout à l'heure.

3015 On a parlé des premières mesures, donc du quarante pour cent (40%), pour faciliter et favoriser les retombées économiques régionales. D'ailleurs, c'est excellent pour la sous-traitance locale.

3020 Mais moi, j'aimerais savoir pourquoi on a omis de répéter l'accès au morcellement de contrat, afin de donner la chance à certains entrepreneurs généraux locaux de soumissionner sur des contrats d'importance peut-être un peu réduite, donc les gens qui sont comme général ici à Baie-Comeau, des contrats de vingt millions (20 M\$), et c'est plus difficile peut-être pour eux, le morcellement donnerait peut-être l'opportunité à ces gens-là d'aller vraiment comme contracteur général de A à Z pour aller de l'avant.

3025 J'aimerais savoir pourquoi on ne parle plus de morcellement? Le quarante pour cent (40%), c'est très très bien, on en est très fier, on aimerait peut-être savoir, le morcellement supplémentaire, ce serait encore mieux!

PAR LA PRÉSIDENTE:

3030 Alors est-ce que le morcellement est complètement exclu comme mode d'attribution des contrats?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3035 Actuellement, madame la Présidente, donc on a créé le comité, donc on est en discussion avec le comité, donc on est très ouvert à la discussion avec le comité.

3040 En principe, oui, le morcellement nous est apparu comme un système qui était très coûteux au niveau gestion. Madame nous dit que les entrepreneurs de la région ne peuvent pas aller sur des contrats de plus de vingt millions (20 M\$), je pense que le comité est une très bonne place pour faire valoir le fait qu'il faut que la partie régionale atteigne ces montants de vingt millions (20 M\$) et à ce moment-là, le critère s'appliquera sur ces portions de vingt millions (20 M\$) et à ce moment-là, ça reviendra à peu près au même pour les entrepreneurs régionaux.

3045 Alors je pense que le comité est un endroit où la discussion est ouverte et j'encourage beaucoup à ce que ce comité soit vivant et qu'on aille au meilleur...

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

3050 Pardon monsieur Arnaud, accepteriez-vous d'avoir des propositions, à cette étape-ci, disons lorsqu'on sera rendu aux mémoires, sur des parties, des types de contrat qui pourraient être divisés en lots plus petits qui seraient susceptibles d'être plus intéressants, disons, pour les gens d'ici?

3055

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui, oui, je pense qu'on est ouvert. Comme je vous dis, le comité est un forum pour discussions, et puis je pense que l'exemple de la route, ça pourrait être un très bel exemple. La route pourrait être coupée en deux (2) ou trois (3) contrats, ce serait encore possible.

3060

Mais je pense, utilisons le forum, on a mis un forum en place de discussions, utilisons-le. Je pense que c'est la meilleure solution.

3065

PAR Mme ISABELLE MELANÇON:

Je vous remercie, et, madame la Présidente, c'est une demande! Nous espérons que vous allez tout faire ce qui est en votre pouvoir pour accélérer le processus. Les gens de Baie-Comeau attendent le projet avec impatience, et nous avons hâte de travailler avec les gens d'Hydro-Québec. Merci.

3070

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Alors on va faire une légère pause de cinq (5) minutes et après, la Commission revient avec quelques questions, mais notre objectif, c'est qu'à onze heures (11 h), on ajourne pour demain.

3075

3080

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION

3085

PAR LA PRÉSIDENTE:

S'il vous plaît, vous pouvez vous approcher, on va reprendre nos travaux.

3090

Alors monsieur Arnaud, dans l'étude d'impact, on fait référence à cinq (5) variantes qui ont été examinées sur la rivière Toulnostouc. Vous en avez retenu une qui est la cinquième.

3095

Mais nous, on aimerait bien que vous nous présentiez chacune d'entre elles, pour qu'on comprenne bien quelles sont les variantes qui ont été examinées et étudiées par Hydro-Québec.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3100

OK. Alors on va faire une présentation, on a un certain nombre d'acétates à vous présenter. Il faut bien comprendre, je vais introduire un peu cette présentation en vous disant en quelques mots que l'idée de ce projet, c'est d'utiliser la hauteur de chute qui, actuellement, est disponible sur le tronçon de la rivière Toulnostouc qui n'a pas encore été touché par les projets hydroélectriques, à savoir entre le barrage Sainte-Anne et le réservoir de Manic 2.

3105

Comme vous le savez, la hauteur de chute, c'est une des deux (2) dimensions pour produire de l'énergie, et il faut avoir un débit quand on parle d'hydraulique. Donc la hauteur de chute multipliée par le débit, ça donne une puissance.

3110

Et c'est bien évident que l'idée dans l'analyse des variantes, c'est d'obtenir le meilleur projet au niveau de la production, au niveau environnement, puis au niveau discussion avec le milieu ou implication du milieu.

3115

Alors c'est dans cet esprit-là qu'on a utilisé cinq (5) variantes et on va maintenant vous faire voir un peu ces cinq (5) variantes et ensuite, le résultat des études qu'on a faites et vous verrez que la comparaison vient d'elle-même que la variante retenue, la numéro 5, est celle qui, au niveau de la production, est la plus intéressante.

3120

Alors, Michel. Là, on va voir beaucoup de numéros d'acétates, parce qu'il y en a plusieurs.

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

3125

Le premier acétate que je vous présente, il est numéroté MG 6.1, ça n'apparaît pas sur le transparent, mais c'est son numéro.

Comme disait monsieur Arnaud, au niveau du développement du potentiel hydroélectrique, ce qui fait qu'on peut mettre de la puissance, c'est à un moment donné la

3130 hauteur de chute que vous aménagez. Donc la puissance, c'est la hauteur de chute par le débit d'équipement qu'on met. Et lorsqu'on a étudié les cinq (5) variantes, on a tous considéré qu'elles auraient le même débit d'équipement.

3135 Je vous montre le transparent MG 6.2 qui représente le dénivelé d'hauteur d'eau, donc la hauteur de chute qu'il y a entre le barrage Sainte-Anne et le réservoir de Manic 2. Je vous montre actuellement ce qu'on appelle la variante 5, c'est la variante qui est retenue.

Pourquoi je vous présente seulement la 5, il y a cinq (5) variantes, c'est qu'il y a des variantes qui sont mutuellement exclusives. Donc pour faciliter la compréhension, on va regarder la variante 5 et ensuite les autres variantes. Et vous allez être à même de bien comprendre la différence.

3140 Ici, nous avons le barrage du lac Saint-Anne, c'est notre projet. Donc on vient abaisser le barrage du lac Sainte-Anne pour créer un plan d'eau. On construit un nouveau barrage qui a environ quatre-vingts mètres (80 m) de haut et, par un tunnel de dix kilomètres (10 km) de long, on retourne l'eau à la rivière à ce niveau-ci. Donc vous êtes à même de constater que la hauteur
3145 de chute qui est aménagée, qui est d'ici jusqu'au niveau du barrage Sainte-Anne, c'est grosso modo la presque totalité de la hauteur de chute qu'il y a entre le barrage du lac Sainte-Anne et le réservoir de Manic 2.

3150 Le prochain transparent, MG 6.3, va vous présenter trois (3) variantes qui sont combinées. Cette combinaison-ci fait intervenir les variantes 1, 2 et 4 que je vous décris maintenant.

3155 La variante 1 consiste à construire une centrale au pied du barrage du lac Sainte-Anne existant. Ce qu'on fait à ce moment-là, en créant cette centrale, c'est d'aménager environ trente mètres (30 m) de hauteur de chute qu'il y a entre la hauteur du lac Sainte-Anne existant et le pied du barrage.

3160 On peut aussi aménager un barrage qui est en fait à l'endroit où nous prévoyons faire notre barrage actuel, mais le faire plus petit. Au lieu de faire un barrage de l'ordre de quatre-vingts mètres (80 m), on fait un barrage de l'ordre de quarante-cinq mètres (45 m) et on vient, par un tunnel de l'ordre de deux kilomètres (2 km), aménager cette hauteur de chute ci.

3165 Donc on vient d'aménager cette deuxième portion, et on peut combiner la variante 1 et la variante 2 avec une variante 4, un autre barrage un peu plus en aval, un tunnel de un kilomètre (1 km), un kilomètre cinq (1,5 km) pour aménager cette portion-ci.

3170 Donc, on vient de voir trois (3) autres possibilités, la combinaison de trois (3) centrales pour aménager le potentiel. À remarquer qu'on aménage un peu moins de potentiel; avec la variante proposée, on aménageait aussi cette portion-ci.

3175 La variante 3 qui n'a pas été présentée jusqu'à maintenant consiste à, c'est le transparent MG 6.4, consiste à rehausser la variante 2 qu'on voyait tout à l'heure, donc on pourrait aussi développer le potentiel, donc la hauteur de chute toujours entre le barrage Sainte-Anne et Manic 2, par seulement deux (2) centrales. Donc à ce moment-ci, on peut combiner la variante 3 avec la centrale de la variante 4 que je vous ai présentée.

3180 Au niveau de l'intérêt du projet, je vous présente un graphique qui montre la puissance installée, donc je vous ai présenté dans un premier temps la variante 5 où on avait une puissance installée de quatre cent vingt-cinq mégawatts (425 MW) avec le coût de base qui est de six cent trente-deux millions de dollars (632 M\$) et je vous ai présenté aussi la combinaison des variantes 1, 2 et 4 avec les mégawatts correspondants. On développe moins de mégawatts, et le coût de base est de huit cent soixante-dix millions de dollars (870 M\$).

3185 Au niveau des mégawatts, je vais vous donner la valeur exacte. Ici, la valeur a été mise en fonction de la hauteur de chute, je vais vous donner le chiffre, c'est de l'ordre de, en regardant le graphique, il doit manquer environ une centaine de mégawatts, mais je vais vous donner le chiffre précis dans quelques instants.

3190 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Avant que vous enleviez votre acétate, le coût de base fait référence à quoi, là, exactement, le huit cent soixante-dix millions (870 M\$)?

3195 **PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

Le coût de base au chapitre 3 du rapport d'avant-projet, on a indiqué pour chacune des variantes quel était le coût de base. Donc le coût de base, c'est le coût avant intérêts et inflation qu'on avait lorsqu'on a débuté l'avant-projet. Donc, dans les années 97, on a fait une étude pour remarquer très rapidement qu'on pouvait développer, à un coût beaucoup moindre, presque la totalité du potentiel. Donc c'est le coût avant intérêts-inflation de 97.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3205 Mais de quelle variante, c'est la somme des trois (3) variantes ou, dans le cas de la colonne de droite?

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

3210 La colonne de droite...

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous avez variante 1, 2.

3215 **PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

... c'est la somme des variantes 4, 2 et 1.

3220 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK.

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

3225 Trois cent cinquante-huit mégawatts (358 MW).

PAR LA PRÉSIDENTE:

3230 Et peut-être tandis qu'on l'a, le projet, on parle de cinq cent dix-sept mégawatts (517 MW). Et là, je vois quatre cent vingt-cinq mégawatts (425 MW). C'est quoi l'écart, là, comment s'explique l'écart?

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

3235 L'écart s'explique principalement par le débit d'équipement, le débit d'équipement, lorsqu'on était en 97, on considérait un débit d'équipement de trois cents mètres cubes-seconde (300 m³/s), c'était le même pour chacune des variantes, donc ce n'était pas discriminant. Et dans le cadre de l'avant-projet, on a augmenté ce débit-là à trois cent trente (330 m³/s) comme débit d'équipement, mais on a mis aussi une réserve de puissance lorsqu'on est en forte demande pour monter jusqu'à trois cent soixante (360 m³/s). Ça fait une augmentation de l'ordre de vingt pour cent (20%) du débit d'équipement.

3240 Et si vous regardez l'écart de quatre cent vingt-cinq (425 MW) et cinq cent dix-sept mégawatts (517 MW), ça fait aussi de l'ordre de vingt pour cent (20%).

3245

PAR LA PRÉSIDENTE:

Quand vous avez discriminé les variantes 1, 2, 3, 4, 5, c'était sur la base d'un débit d'équipement de trois cents mètres cubes-seconde (300 m³/s)?

3250

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

Oui.

3255 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

En le faisant passer à trois cent trente mètres cubes-seconde (330 m³/s), est-ce que ça peut modifier l'appréciation d'une variante par rapport à l'autre?

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

3260

Pas de façon significative.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3265

Bon. Ça va, je vous laisse continuer.

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

3270

Ma présentation se termine avec cette information.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3275

Peut-être, Michel, vous pourriez présenter l'acétate où on voit les différentes variantes avec le...

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

3280

Oui.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

S'il vous plaît.

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

3285

Le dernier transparent, il va être identifié comme MG 6.5. Juste un instant, je vais le chercher.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3290

J'aimerais aussi peut-être qu'on nous présente, la variante, il y a une question en tout cas que le ministère de l'Environnement ou dans les questions, là, posées par le ministère de l'Environnement, il y a une autre variante qui avait été considérée par le ministère de l'Environnement.

3295

Alors je ne sais pas si c'est vous, monsieur Rochon ou Hydro-Québec, là, qui serait en mesure de nous la présenter. Mais vous aviez considéré une autre variante.

3300

PAR M. YVES ROCHON:

3305 Effectivement, on l'a appelée la 4 modifiée, là, où est-ce qu'on étirait le tunnel de la variante 4. Nous, on n'a pas vraiment de documentation, mais Hydro-Québec a analysé, lors des réponses aux questions complémentaires et je devrais probablement être en mesure de présenter le schéma de la variante 4 modifiée, qu'on vous avait demandé d'analyser.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3310 On a répondu aux questions du ministère de l'Environnement et dans le premier rapport des réponses aux questions, on a analysé de façon détaillée la proposition du ministère de l'Environnement. Et donc on a répondu au ministère de l'Environnement que c'était une variante potentielle, mais qu'elle n'était pas comparable à notre variante 5 qui était meilleure et moins chère.

3315 Alors Michel va terminer en vous montrant les comparaisons qui ont été faites sur les cinq (5) variantes.

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

3320 Les comparaisons sont de deux (2) ordres. Ce sera le potentiel qui est développé en mégawatts, transparent MG 6.7

3325 Ce qu'on montre ici, c'est pour chacune des variantes que je vous ai déjà présentées, quel est le potentiel qui est développé.

3330 On voit que la variante 5, et ça c'est toujours l'étude de 1997, l'étude à l'intérieur de l'avant-projet où on avait quatre cent vingt-cinq mégawatts (425 MW) et on voit que la centrale qui était au pied du barrage, c'est de l'ordre de quatre-vingt-douze mégawatts (92 MW), donc calcul rapide, probablement de l'ordre de vingt-deux pour cent (22%) je crois de la puissance qui était développée par cette variante-ci, et la variante 3, de mémoire, je crois que c'était cinquante-six pour cent (56%).

3335 Donc celle qui développe le plus de potentiel, c'est la 5. Bien entendu, c'était possible avec les autres variantes de les combiner comme je vous l'ai montré précédemment.

3340 Le prochain transparent, MG 6.8, présente sur le plan du coût, millions de dollars par mégawatt, quel est le projet qui est le plus avantageux et ce qu'on voit, l'avantage c'est moins ça coûte cher pour développer le potentiel, plus c'est intéressant, donc celle qui est la moins chère, c'est la variante 5. Elle est moins chère de vingt-cinq (25%) à quatre-vingts pour cent (80%) que les autres variantes.

3345 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

3350 Cette comparaison des coûts ne prend pas en compte les impacts ou les externalités, si je pourrais dire, si je peux m'exprimer ainsi, le coût pour l'environnement des projets, là, qui sont proposés. Alors vous ne prenez que les coûts des infrastructures, intérêts, et vous comparez une variante à une autre.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3355 C'est-à-dire, madame la Présidente, quand on commence l'étude du projet, on est obligé de prendre un certain nombre de critères de comparaison et donc on fait une première comparaison sur les éléments techniques, les éléments qui sont relativement plus ou moins chers dans le projet. Et donc dans un projet d'aménagement comme celui-ci, comme vous avez pu le voir tout à l'heure sur la tarte qu'on a montrée avec les pourcentages, évidemment les
3360 éléments d'induction sont très chers, sauf quand on est à un moment donné capable de produire une puissance qui est significative.

C'est ce qui explique qu'à un moment donné, malgré le long tunnel, la variante 5 qui a cinq cents mégawatts (500 MW), donc beaucoup plus que les autres, est très intéressante. Et
3365 c'était d'ailleurs très logique la question du MENVIQ de dire pourquoi vous avez pas utilisé la variante 4 avec un tunnel un peu plus long. Bon.

Puis ça, ça nous permet de cibler un premier projet. À partir de ce ciblage, là on commence à envisager les études d'impact et donc les mesures de compensation.
3370

Mais depuis déjà une bonne décennie, je pense que les externalités, en tout cas au Québec, ne sont pas mises de l'avant par le ministère, on est en hydraulique, donc c'est pas rentré dans nos mœurs. On les a considérées, comme vous le savez, dans les années, à l'époque de Sainte-Marguerite, on en parlait beaucoup plus et c'était beaucoup plus à l'ordre du
3375 jour. Mais avec de l'hydraulique à quatre-vingt-dix pour cent (90%), nos externalités ne sont pas considérées.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

3380 Après la construction du barrage actuel, il y a des variantes qui avaient été regardées, là, pour tirer profit de la rivière. Est-ce que ce sont les mêmes aujourd'hui, là, qu'on reprend?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3385 Vous voulez dire après la construction du barrage du lac Sainte-Anne?

3390 **PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:**

Après la construction, oui, c'est ça, en 1957, je pense. Quelques années après, il avait été question, là, d'aménager le potentiel de la rivière.

3395 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

3400

Et il y a des variantes qui avaient été regardées, qui avaient été rejetées pour cause de non-rentabilité, je pense, à l'époque.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3405

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

3410

Est-ce qu'on reprend maintenant le même genre de variantes ou...

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3415

À cette époque-là, donc effectivement vous faites référence à l'introduction qu'il y a dans le rapport, dans lequel...

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

Oui, c'est ça.

3420

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3425

...on fait référence à des études antérieures. Et effectivement, les cinq (5) variantes, c'est le résultat d'une espèce d'actualisation qui a été faite sur les variantes existantes et sur les analyses existantes.

Et donc en 97, on a établi qu'il y avait cinq (5) variantes qui étaient intéressantes dans la stratégie de développer le potentiel de la rivière.

3430

On n'a pas, en 97, reconsidéré des vieilles variantes qui avaient été envisagées de détournement de la rivière Tournustouc et tout ça. On a décidé de s'orienter vers le potentiel de la rivière pour la raison bien simple, c'est que c'était une rivière qu'on connaissait, c'était des aménagements qu'on connaissait, c'est un projet qui est très bien cerné, qui est très bien ciblé.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

3435

Avec la variante 5, il reste un petit potentiel résiduel. Est-ce qu'il pourrait y avoir d'autres projets de prévus ou si, avec la variante 5 ça complète, là, l'utilisation de la rivière.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3440

C'est le dernier projet. On n'utilisera pas le petit potentiel résiduel dont vous parlez, parce qu'on ne l'a pas mis, on ne l'a pas inclus parce qu'il n'était pas économique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3445

Moi, j'aimerais revenir à la variante 4 modifiée. J'aimerais qu'on puisse la comparer à la variante 5 que vous avez retenue, si possible.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3450

Oui. Est-ce que tu as un acétate?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3455

Dans l'étude, peut-être en attendant, dans l'étude d'impact, à la page 3-1, il est dit qu'il y a des études sommaires qui ont été réalisées par Hydro-Québec pour évaluer le potentiel résiduel des rivières Manicouagan et aux Outardes. Est-ce que ces études-là sont disponibles ou qu'est-ce qu'elles révèlent, ces études? Page 3-1.

3460

PAR M. PATRICK ARNAUD:

En réalité, ces études-là, en 97, ont abouti si vous voulez sur l'étude des variantes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3465

Je n'en était pas sûre, mais je voulais me faire confirmer.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3470

Oui.

Alors Michel va vous présenter la variante 4 modifiée, la variante du MENVIQ.

3475

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

3480 Je vous fournis l'information avec deux (2) transparents, un transparent que j'ai déjà
montré, le MG 6.3. Je vous présente ce transparent pour qu'on comprenne ce qu'on mentionne
par la variante 4M.

3485 La variante 4M, c'est une modification de cette variante 4. Au lieu d'avoir un tunnel de
l'ordre d'un kilomètre et demi (1 ½km), c'est de prolonger le tunnel pour avoir une centrale à
l'endroit projeté pour la variante retenue par l'entreprise, donc d'avoir un tunnel de l'ordre de six
kilomètres (6 km). C'est la 4M, c'est pour développer ce bout de hauteur de chute.

3490 La comparaison avec transparent MG 6.9. Sur ce transparent, on voit la hauteur de
chute qui est aménagée, parce que c'est ce qui permet de développer le potentiel
hydroélectrique. On a cent cinquante-sept mètres (157 m), ça correspond à quatre cent vingt-
cinq mégawatts (425 MW) et ici, on a cent cinquante-sept mètres (157 m) aussi. Par contre, un
peu moins de puissance, quatre cent quinze mégawatts (415 MW).

3495 Pourquoi il y a plus de puissance dans la première variante, c'est qu'il y a moins de
pertes de charge. Lorsque vous mettez des tunnels, ça fait de la friction, ça perd de la hauteur
de chute et en voulant développer le potentiel avec trois (3) variantes, on finit par avoir plus de
longueur de tunnel.

3500 Au niveau des coûts de base, six cent trente-deux millions (632 M\$) que je mentionnais
pour la variante 5 et lorsqu'on combine ces trois (3) variantes-là, le montant que je vous indiquais
de huit cent soixante-dix millions (870 M\$) monte à neuf cent quatre-vingt-douze millions
(992 M\$).

3505 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ne vous sauvez pas. Est-ce que vous pourriez remettre la variante 1, l'avez-vous tout
près?

3510 **PAR M. MICHEL GAUDETTE:**

Je pourrais la chercher, mais elle est déjà...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3515 Oui.

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

3520 ... si ce n'est pas assez précis, j'irai chercher l'autre transparent. Mais la variante 1, c'est la
petite centrale qui est mise au pied du barrage existant de Sainte-Anne.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3525 Alors là, je vous pose une question, moi je ne suis pas ingénieure, je vous pose une question de néophyte. Mais est-ce qu'on aurait pu penser conserver ce barrage-là, je sais pas, le rehausser, je ne sais trop, et construire une conduite d'amenée partant de là, puis se rendant au point où vous voulez aller?

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

3530 C'est techniquement possible. Par contre, c'est au niveau des coûts, un des coûts importants pour le projet, c'est le tunnel, c'est un tunnel de dix kilomètres (10 km) et ce que vous proposez, il faudrait à ce moment-là allonger le tunnel de l'ordre de quatorze kilomètres (14 km); ça ferait un tunnel de vingt-quatre kilomètres (24 km) qui devient très long, avec beaucoup de pertes de charge en conduite. Donc, on perdrait beaucoup de chute.

3535 Actuellement, on perd de l'ordre de quinze mètres (15 m), on perdrait de l'ordre de trente-cinq mètres (35 m). Je fais juste une règle rapide. Donc beaucoup de perte, perte de production et à ce moment-là, aussi des coûts qui deviendraient très importants parce que sur la réalisation de notre projet, ce qui prend beaucoup de temps à construire, c'est le tunnel. Et on a un projet
3540 de quatre ans et demi (4 ½) donc il faudrait construire un tunnel non pas de dix kilomètres (10 km), mais de vingt-quatre kilomètres (24 km). Donc ça prolongerait et entraînerait des coûts, etc. etc. Ça va?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3545 Oui. Merci.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

3550 En ce qui concerne l'évacuateur de crues, pourriez-vous nous présenter sommairement, là, comment il a été conçu, là, désigné pour laisser passer la crue, la crue décennilaire ou pour résister à un événement exceptionnel.

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

3555 Je vais vous donner les principes pour la conception de l'évacuateur de crue. Ce qu'on fait, c'est qu'on regarde quelles sont les crues les plus fortes qui pourraient survenir à cet endroit-là. Et dans un climat comme le nôtre, il y a la question de neige, on regarde quelles sont les plus fortes accumulations qui peuvent survenir. Lorsque ces accumulations-là fondent, à ce moment-
3560 là la crue survient et il faut s'assurer que l'aménagement, l'évacuateur de crue, puisse passer l'eau sans que l'eau passe par-dessus le barrage. C'est une question de sécurité.

Je vous donne les grands principes. Je regarderai si on peut vous produire quelque chose pour illustrer le tout.

3565 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

3570 D'accord, mais pour le dimensionnement de ces ouvrages-là, vous utilisez quels paramètres? Parfois on parle de décamillénaire, on entend aussi d'une crue maximale probable. Alors parfois l'eau peut passer par-dessus l'évacuateur, mais doit être en mesure de résister physiquement à une charge d'une crue maximale probable. Alors pouvez-vous nous donner des précisions sur ces aspects-là?

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

3575 Dans notre cas, c'est la crue maximale probable ou quelquefois on abrège en disant la CMP. Donc on a considéré la CMP, la plus forte crue qui pourrait survenir.

3580 Dans le cas qui nous intéresse, contrairement par exemple à un projet comme Grand-Mère, notre aménagement est en remblai. Quand je dis aménagement, je pense au barrage, donc ne peut pas tolérer de déversement et on construit l'évacuateur pour qu'il y ait un empiètement maximal sur la revanche, la revanche c'est la hauteur qu'il y a entre la crête du barrage et le niveau d'eau. On n'empiète pas plus qu'un mètre sur notre revanche qui est de trois mètres (3 m). Donc on garde une sécurité et l'évacuateur, il n'y a pas d'eau qui va passer par-dessus l'évacuateur, l'eau va passer dans les ouvertures qui sont conçues et, comme je vous
3585 le disais, pour la crue maximale probable.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3590 Juste un élément de précision. Elle est de combien cette crue maximale probable? C'est trois mille cinq cents mètres cubes-seconde (3500 m³/s)?

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

3595 C'est trois mille cinq cents mètres cubes-seconde (3500 m³/s) qui est la capacité de l'évacuateur. Je peux vous montrer un transparent d'un évacuateur.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

3600 Bien, plutôt, étant donné que le temps file, là, ce serait de comparer la crue maximale probable à une crue décamillénaire, pour donner une idée aux gens qu'est-ce que ça représente comme niveau de risque. Est-ce que vous avez ces données-là?

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

3605 De façon précise, je n'ai pas le chiffre. La règle du pouce, c'est environ, la décamillénaire, on multiplie par un point cinq (1,5) pour avoir la CMP. Ça, c'est une règle du pouce. Il faut faire attention, il faut regarder, c'est un cas, le cas, en fonction des caractéristiques du bassin, mais ça vous donne l'ordre de grandeur.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

3610

Alors c'est une valeur ou une exigence qui est faite au plan international, cette cote-là, ce critère-là?

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

3615

Au niveau de notre conception, pour le décamilléal, nous avons les chiffres, nous allons vous l'obtenir. Donc ça existe.

3620

Par contre, pour nos aménagements, on fait toujours face aux plus fortes crues qui peuvent survenir, de façon à ce qu'il n'y ait pas de rupture de nos ouvrages de retenue. Donc tous nos ouvrages à Hydro-Québec, on considère comme crue de conception la CMP. On s'assure d'y faire face de façon sécuritaire.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

3625

C'est bien. Remarquez que c'était plutôt pour donner de l'information aux gens, là, pour s'assurer qu'on a bien toute l'information à ce chapitre-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3630

Si on arrive à la centrale. Il est prévu deux (2) groupes turbines alternateurs. Pourquoi deux (2) groupes? Est-ce qu'il y a une réponse technique à ça?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3635

Oui. Actuellement, on a deux (2) groupes qui sont prévus à la centrale. Deux (2) groupes de marque Francis. Donc c'est des turbines qu'on installe régulièrement dans nos centrales.

3640

En général, les turbines Francis sont de turbines qui sont utilisées quand la hauteur de chute dépasse un certain seuil. Quand on est en très haute chute, c'est un autre type de turbine, mais dans le cas présent, cent cinquante mètres (150 m) de chute, ça s'applique parfaitement bien à des Francis qui sont des turbines très connues à Hydro-Québec et fabriquées au Québec.

3645

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'on aurait pu penser à trois (3) groupes turbines alternateurs, ou un groupe turbines? J'aimerais que vous m'expliquiez un petit peu pourquoi on s'est arrêté à deux (2) groupes turbines alternateurs.

3650

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3655 Actuellement, compte tenu du débit d'équipement qui est envisagé, la relation économique optimum est pour deux (2) groupes.

Il faut bien voir aussi que dans le cas d'une centrale comme celle-là, et la turbine Francis est une turbine qui nécessite pas mal de génie civil autour, il y a un calcul optimum économique en fonction de la puissance et, dans le cas présent, l'optimum, c'est deux (2) groupes. Mais il n'y a pas de troisième groupe qui sont prévus à Toulnostouc, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3665 Dans la revue de littérature qu'on a pu faire au cours des dernières semaines, on a vu qu'il existe une turbine qui s'appelle la Friendlyfish Turbine. Est-ce que vous connaissez d'abord cette turbine? Et elle serait plus gentille pour les poissons paraît-il?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3670 C'est ça, si j'en crois pour son nom, c'est l'amie des poissons.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3675 Est-ce que vous la connaissez?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3680 Oui, oui, je pense qu'Hydro-Québec connaît cette turbine, mais actuellement la turbine Francis est probablement l'une des plus "friendlyfish" qui existe.

Les poissons sont beaucoup, bien, les poissons qui passent dans nos turbines, dans le cas de la Toulnostouc, vont être plutôt rares parce qu'elle se situe, notre prise d'eau est assez en profondeur et les poissons se situent plutôt dans les eaux superficielles du lac, donc il y aura des poissons qui passeront, espérons qu'ils seront pas tous tués, qu'ils seront tous sonnés, parce que c'est des pales qui sont quand même fixes.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

3690 En parlant de la prise d'eau, donc elle va se situer à quel niveau par rapport au niveau minimum d'exploitation du réservoir?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3695 De mémoire, c'est une quinzaine de mètres en dessous, mais de mémoire.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

3700 Donc le dessus de la prise d'eau...

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Le dessous.

3705 **PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:**

Le dessous?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3710 Oui, du niveau minimum.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

3715 Et les poissons se situent, se promènent, on parlait de six (6 m) à sept mètres (7 m) à peu près, là?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3720 C'est ça, c'est ça.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

3725 Donc la prise d'eau...

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Elle est en dessous.

3730 **PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:**

En dessous, complètement en dessous de ça?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3735 Oui.

3740 **PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:**

Quelle distance entre...

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3745

Permettez, madame la Présidente?

On me dit une trentaine de mètres et l'omble de fontaine se promène dans les premiers mètres, les sept (7) premiers mètres du lac, à peu près. Donc le seuil de la prise d'eau est à une trentaine de mètres du niveau minimum d'exploitation. Donc peu de poissons vont se trouver à ces niveaux-là.

3750

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

3755

Et ce niveau minimum, si pouviez nous le rappeler, c'est?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Deux cent soixante et onze (271).

3760

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

Une dernière question en ce qui me concerne pour ce soir. Est-ce qu'il y a des travaux qui se font au Québec pour développer des turbines moins agressives pour la faune aquatique? Le genre de turbine qui a été présenté tout à l'heure, là. Est-ce qu'il y a du développement?

3765

PAR M. PATRICK ARNAUD:

On prendra les renseignements, j'ai pas la réponse à cette question.

3770

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

C'est bien.

3775

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on va mettre fin aux travaux, on va ajourner.

On se revoit demain matin pour une présentation visuelle, c'est un diaporama, c'est bien ça?

3780

Et ensuite, en après-midi, on commence à quatorze heures (14 h). Demain matin c'est onze heures (11 h), à quatorze heures (14 h) on reprend avec l'hydraulique et l'hydrologie et on aura peut-être encore quelques questions, là, qu'on se réserve pour demain sur les projets, les structures. D'accord?

3785

Alors bonsoir à tous, merci de votre participation.

3790

SÉANCE AJOURNÉE AU 30 JANVIER 2001
À QUATORZE HEURES (14H)

3795

Je soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que la preuve qui précède est la traduction exacte et fidèle de mes notes sténotypiques.

3800

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

3805